

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pascal Altenbach, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Helena Rigotti, Renate Cornu, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre de Bocard, Michel Nargi, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Pierre Gauthier: «Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie».

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du 17 octobre 2018. La commission s'est réunie les 12 novembre 2018, 7 et 28 janvier, 18 mars, 8 et 15 avril, 6 mai 2019 sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet, et les 1^{er} novembre 2021, 10 janvier, 14 mars et 11 avril 2022 sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Shadya Ghemati, Isaline Chétalat et M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à Genève, la bande dessinée profite d'une longue et illustre histoire qui débute avec l'auteur genevois Rodolphe Töpffer, et se poursuit aujourd'hui avec des auteurs comme Zep et Exem;
- que ce neuvième art a été inscrit dans le patrimoine culturel immatériel de Genève à l'UNESCO en 2012; cette tradition vivante est d'ailleurs soutenue par la Ville de Genève depuis 1997 via, par exemple, le Prix Töpffer ou les prix des bibliothèques municipales;
- que l'absence de lieu d'exposition permanente du neuvième art parmi l'offre culturelle doit prendre fin;
- le gâchis que constitue la fermeture au public de l'ancien Musée de l'horlogerie qui doit retrouver une affectation publique plutôt que d'être utilisé comme bureaux par l'administration;
- que le manque de lieux d'exposition pour la culture doit inciter à utiliser le mieux possible les bâtiments existants, ce qui n'est pas le cas avec l'ancien Musée de l'horlogerie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’affecter le bâtiment de l’ancien Musée de l’horlogerie à une activité ouverte au public;
- d’étudier la possibilité d’y ouvrir un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l’Ecole supérieure de bande dessinée et d’illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.);
- de proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Introduction

Il sied de souligner ici que le rapport correspond à une période de traitement relativement longue.

L’arrêt relatif du traitement de cette motion peut être expliqué d’une certaine manière par l’intérêt exprimé par le conseiller d’Etat en charge de la culture.

Notons que le département de M. Apothéloz a travaillé pour l’ouverture d’un Musée de la bande dessinée dans la villa Sarasin au Grand-Saconnex. Début 2022, ce projet sera vraisemblablement réalisé.

Il faut relever également ici le souhait exprimé de la commission lors de sa séance du 11 avril 2022 de tenter de trouver une solution quant au fait que l’existence même de la motion n’a plus lieu d’être.

En effet, une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d’amender la deuxième invite comme suit: «étudier la possibilité d’y ouvrir, par exemple, un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l’Ecole supérieure de bande dessinée et d’illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.) ou un autre projet culturel et artistique».

Un autre commissaire souhaiterait profiter de l’élan de la commission pour rédiger une nouvelle motion et discuter dans le rapport des différents points qui ont été évoqués.

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt explique qu’il est un grand fan de bande dessinée et qu’il habite à proximité du bâtiment en question. Il se dit qu’il est dommage, vu que Genève manque de lieux d’exposition, de laisser l’administration occuper un tel bâtiment avec des bureaux, car à la base c’est un musée. Il pourrait être dédié à la bande dessinée qui est le 9^e art, né à Genève grâce à Töpffer.

Suite au dépôt du texte, il a découvert que cette idée avait déjà été proposée il y a deux ans par un avocat de la place auprès de M. Kanaan. Mais il n’y a pas eu de suite, ce qui est dommage.

M. Brandt ajoute qu’il a reçu beaucoup de courriels de soutien de la part d’auteurs locaux, parmi lesquels Zep qui se tient à disposition pour venir défendre cet objet devant la CARTS.

Tous ses interlocuteurs sont pour un Musée de la bande dessinée dans l’enceinte du Musée de l’horlogerie.

M. Brandt verrait la répartition des œuvres comme suit:

- premier étage consacré à l’Histoire de la bande dessinée et à Töpffer;
- deuxième consacré aux auteurs locaux;
- troisième consacré aux auteurs européens, notamment ceux dont les personnages sont passés à Genève; il pense à Tintin dans l’affaire Tournesol, Astérix chez les Helvètes, etc.

Il conclut qu’en termes de public et d’approche culturelle, c’est un bon projet. Il pourrait avoir un énorme succès.

Questions des commissaires

Un commissaire demande, en termes de politique culturelle, comment distinguer un futur Musée de la bande dessinée des arts graphiques. Car les fonds dont le Musée d’art et d’histoire (MAH) dispose à Genève sont considérables: n’y aurait-il pas plutôt intérêt à avoir un musée qui intégrerait ces deux éléments? Car la bande dessinée est pour lui un sous-ensemble des arts graphiques en général.

M. Brandt répond que le lieu existe, que sa taille est idéale pour un Musée de la bande dessinée et qu’il attirerait un public d’amateurs considérable. De plus, il est regrettable que ce lieu soit fermé au public alors que la Ville manque d’espaces pour ses expositions et qu’il soit utilisé pour des bureaux. Les arts graphiques, eux, se recoupent à la Manufacture collaborative (MACO), au MAH et Cabinet des estampes. La demande du public est suffisamment forte pour justifier un Musée de la bande dessinée.

Le même commissaire pose ensuite une question financière. Pourquoi investir dans un Musée de la BD alors que l’avenir des institutions muséales à Genève est déjà en question? Pourquoi engager autant d’argent sur un projet de ce type alors que le devenir d’autres est difficile? C’est une politique qui exige des choix importants. Comment justifier financièrement une opération qui risquerait de mettre à mal les choix muséaux pris par la prochaine équipe du MAH?

M. Brandt répond que la question ne se pose pas uniquement pour le MAH mais aussi pour le Muséum qui doit être rénové de fond en comble. Il considère qu'il ne faut pas uniquement s'inquiéter de gérer ce qui est existant mais aussi s'occuper de ce qui n'existe pas, de ce qui manque à Genève. Dans le cas d'espèce, il est évident qu'un Musée de la bande dessinée demanderait des coûts supplémentaires, mais la future rénovation du MAH va mettre au chômage technique plusieurs gardiens qui pourraient retrouver une activité pendant quelque temps au Musée de la bande dessinée. De plus, ce lieu pourrait attirer des fonds privés. Plusieurs éditeurs seraient enchantés de prêter des sérigraphies, des originaux, et même de financer certains projets. On pourrait même rendre le Musée de la bande dessinée payant et au bout de quelques années voir les entrées financer le fonctionnement du musée.

Le même commissaire demande si ce projet peut se faire indépendamment du devenir du MAH.

M. Brandt répond que ce nouveau musée pourrait être lié ou pas. Ce 9^e art qu'est la bande dessinée a beaucoup à voir avec l'Art et peu avec l'Histoire. Il donne l'exemple de l'Ariana qui est indépendant du MAH. La Ville de Lausanne a aussi un tel projet et réfléchit à ouvrir un Musée de la BD et le festival qui était à Sierre a disparu pour renaître à Fribourg.

Un commissaire aimerait savoir si le Musée de l'horlogerie est adéquat. Il demande aussi ce qu'est devenu Papiers Gras, qui était le lieu phare de la bande dessinée à Genève.

M. Brandt répond que Papiers Gras était surtout un espace de vente. Pour la question du lieu, elle s'est posée de plusieurs manières. Car au début, il avait pensé à deux motions:

1. une qui demandait un Musée de la BD sans déterminer le lieu;
2. une qui disait de rouvrir le Musée de l'horlogerie pour en faire un lieu d'exposition sans déterminer le sujet.

Le résultat est qu'il a estimé qu'il était plus logique de lier les deux.

M. Brandt explique ensuite l'intérêt du choix du Musée de l'horlogerie: il a l'avantage d'être au centre-ville et proche du Muséum où beaucoup d'enfants vont.

Zep lui a même dit que c'est le lieu rêvé. Maintenant, il reste à évaluer la faisabilité. Autant des grands tableaux ne seraient pas adaptés, autant pour des sérigraphies et des planches le Musée de l'horlogerie est parfaitement adéquat.

Le même commissaire demande à nouveau ce qu'il en est de Papiers Gras et de son activité qui a été supprimée.

M. Brandt répond à nouveau que c'était surtout un lieu de vente. Quelques sérigraphies y étaient exposées, mais toujours avec le but de vendre. Papiers Gras n'a jamais été un musée.

Le même commissaire relève que Papiers Gras était très actif dans la remise de prix lors de concours et comme lieu de passage du secteur à Genève.

M. Brandt répond que Papiers Gras a disparu, mais la filière BD est bien vivante. Ce secteur est en plein développement dans les écoles d'art, comme la Haute école d'art et de design (HEAD). Il y a des auteurs locaux qui sont mondialement connus et Genève est un lieu de passage important. Autant de facteurs qui justifient l'existence d'un Musée de la BD.

Une commissaire trouve le projet très intéressant et la proximité du Muséum idéale pour les jeunes. Mais pour des questions patrimoniales, quand on ouvre un musée, c'est qu'on a des collections à montrer. Elle comprend l'intérêt de la BD en soi, mais elle aimerait savoir si l'engouement est toujours important vu la fermeture de certains lieux. Elle demande si Cumulus existe toujours – M. Brandt confirme – et s'il y a un véritable public pour cela. Sans quoi la BD pourrait simplement occuper une ou deux salles au MAH.

M. Brandt répond que le marché de la BD est devenu une valeur refuge. Certaines éditions ont vu leur valeur tripler, comme certaines planches originales de Tintin. L'histoire de la bande dessinée a commencé à Genève avec Töpffer dont on n'arrive pas à exposer toutes les œuvres. Zep, qui est genevois, est très enthousiaste et prêt à donner des planches originales de Titeuf. D'autres auteurs locaux seraient prêts à le faire, comme Kaizen. M. Brandt rêverait d'avoir des planches originales de Tintin qui arrivent à Cornavin et d'Astérix qui traverse le Rhône parce que le pont a été détruit.

La même commissaire répond que de telles œuvres sont hors de prix. Ensuite, au niveau budgétaire, comment compte-t-il provisionner un tel projet? Elle veut savoir s'il envisage d'augmenter le budget de la culture.

M. Brandt l'affirme. Il est intimement persuadé que si l'entrée en payante, en une décennie cela rapportera de l'argent dans les caisses de la Ville de Genève. Zep lui a dit que dans d'autres villes les gens font la queue pour venir le voir. De plus, comme il l'a préalablement évoqué, cela permettrait de rendre actif une partie du personnel du Muséum ou du MAH qui vont être en travaux. Surveiller un Musée de la bande dessinée nécessiterait quatre ou cinq gardiens.

Un commissaire demande quelle serait la forme juridique ou administrative de ce musée. Est-ce que ce sera un musée municipal, une fondation privée ou publique? En effet, les musées municipaux sont gratuits et seules les fondations peuvent être payantes. Cela va avoir un impact sur le critère de rentabilité.

Comme il s'agit d'une motion, en principe, le Conseil administratif est pour le projet. Il demande comment ce musée sera intégré.

M. Brandt répond qu'il s'agit en l'état d'une motion et non pas d'un projet de délibération. Sans compter qu'il ne sait pas combien coûterait une rénovation de musée. Les évaluations devraient être faites par les services concernés. Toutes les pistes peuvent être étudiées et le Conseil administratif devra les définir. En l'état, c'est le moment pour amener une nouvelle offre muséale. Si le projet est validé, il sera décidé de sa mise en œuvre. Ce qui compte est que ce soit la plus efficiente.

Un commissaire comprend que M. Brandt est ouvert.

Une commissaire veut corriger une information: ce n'est pas la HEAD qui a ouvert une filière bande dessinée mais le Centre de formation pour les arts (CFP Arts) à Genève. Elle demande s'il y a l'idée de faire une collection permanente, composée avec les œuvres de certains bédéistes genevois reconnus, de présenter des thématiques ou des objets qui pourraient incarner le musée, et enfin avoir une partie consacrée aux expositions temporaires. Elle demande si une réflexion a été faite.

M. Brandt revient sur la confusion d'école: c'est parce que, dans son dernier album, Ceppi explique comment il a appris le dessin à la HEAD. Pour ce qui est des expositions temporaires, il a eu un contact avec Michel Rodrigue, qui a repris la bande dessinée Clifton, qui lui a donné une liste de collègues qui pourraient être intéressés: Cosey, Frank, Julliard, Tirabosco. La demande est là. Même des auteurs étrangers n'attendent que ça. M. Brandt est désolé qu'une ville internationale comme Genève n'ait rien dans ce domaine artistique porteur.

La présidente est enchantée par ce projet. Plusieurs fois, elle avait pensé à un Musée de la photo dans ce lieu car l'espace du Bâtiment d'art contemporain (BAC) est petit. Puis, vu la taille du territoire, et sachant qu'il y a un superbe Musée de la photo à Lausanne, cela aurait fait doublon. Aussi, quand elle a vu cette motion elle a beaucoup apprécié l'idée sans compter que Töpffer est le fondateur de la bande dessinée. De plus, puisque M. Brandt a dit que Lausanne a pour ambition de créer un Musée de la BD, il faut aller vite! Elle demande si les carnets de voyage pourraient être inclus dans les collections d'un Musée de la BD, puisque Genève était importante dans ce domaine; elle pense à Bouvier, même si c'est un exemple récent.

M. Brandt répond que ce n'est pas de la bande dessinée. Mais cela pourrait être mis en lien avec Corto Maltese. Cela pourrait être une manière d'aborder l'ethnographie sous l'angle de Corto Maltese. Maintenant c'est une question de place.

La présidente ajoute que si Zep et Exem exposent des œuvres au Musée de la BD, cela pourrait provoquer des donations.

La présidente demande si M. Brandt a des suggestions d'auditions.

M. Brandt cite M. Kanaan, car la proposition d'un Musée de la BD lui avait été faite il y a deux ans et n'a eu aucune suite. Il serait bien de comprendre pourquoi.

Une commissaire pense que cela peut être voté.

La présidente suggère d'attendre que M. Brandt soit parti.

La présidente demande s'il serait judicieux d'auditionner Zep.

M. Brandt répond qu'à part le plaisir de le rencontrer cela ne fera pas avancer le projet en tant que tel.

Vote

Une commissaire ne voit pas d'objection pour voter. Elle est pour l'audition de M. Kanaan.

L'audition de M. Kanaan est acceptée par tous les membres de la CARTS présents, sauf 1 non (MCG) et 1 abstention (MCG).

Séance du 7 janvier 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de MM. Dominique Berlie, conseiller culturel au Service culturel (SEC), et Nicolas Schaetti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales à la Bibliothèque de Genève (BGE)

M. Kanaan fait ses vœux pour l'année 2019 aux commissaires. Pour cette motion, il est accompagné de MM. Berlie, conseiller culturel qui a une fine connaissance du livre et de la BD à Genève – il a été libraire à Genève –, et Schaetti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales à la BGE, qui englobe la photographie et les estampes. Le champ couvert est vaste. Le magistrat souligne que Genève a une tradition large depuis des siècles dans ce domaine, car Töpffer est considéré comme étant le père de la BD. L'ancrage est important. Pour ce qui est d'un lieu entièrement dédié à la bande dessinée à Genève, le sujet est discuté depuis plusieurs années en Ville de Genève et suscite un large consensus. De plus, il y a des dessinateurs talentueux et des prix qui sont décernés. Au niveau cantonal, il y a même une filière de formation dédiée à Genève; il mentionne le Centre de formation professionnelle arts appliqués (CFPAA). M. Kanaan mentionne aussi la HEAD qui a ouvert une section consacrée à la BD.

M. Berlie fait passer un catalogue d'exposition. C'est une compilation d'articles.

M. Berlie explique la raison pour laquelle Töpffer est considéré comme le père de la BD. C'est parce qu'il fait de la technique narrative. Elle a ensuite été utilisée comme définition de la BD. Töpffer bénéficie d'un véritable culte même aux Etats-Unis, où la paternité de la BD s'est disputée avec Outcault, le créateur de The Yellow Kid.

M. Kanaan intervient pour dire que même au Japon Töpffer est considéré comme la référence.

M. Berlie enchaîne en soulignant que c'est un travail d'une absolue modernité. A la BGE, il y a des documents fascinants. Au XIX^e siècle toute une série d'auteurs vont s'inscrire dans la lignée de Töpffer et publier dans la presse satirique genevoise. Il cite un certain nombre de publications: *Le Carillon de Saint-Gervais*, *Gugusse*, etc. M. Berlie fait ensuite un grand saut jusqu'aux années 1960 pour signaler la création d'un premier Club genevois de la bande dessinée, qui analysait les BD. Il rappelle le contexte, *Le journal de Mickey*, *Tintin*, *Spirou*, *Pif Gadget*. Il y a donc eu plusieurs mouvements.

M. Berlie note que deux dessinateurs genevois vont partir à Paris, Ceppi et Poussin, qui va dessiner pour *Libération*. Quelques années avant Zep, ils ont été les premiers à exporter le talent suisse à Paris. Ceppi est même un des premiers dessinateurs à avoir pu vivre de son art. Zep va le suivre avec le succès qu'on sait. Il évoque la création du journal *Sauve qui peut* qui va être la vitrine des talents individuels genevois. Mais la revue ne va durer que deux ans. Les créateurs de cette revue sont aujourd'hui professeurs de bande dessinée, par exemple à la HEAD. Ces personnalités se sont retrouvées pour le Prix Töpffer. La création de l'Ecole de bande dessinée il y a trois ans fait que tout ce terreau a pu être utilisé. L'autre particularité de Genève est que l'affiche genevoise est au patrimoine de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). M. Berlie, dans son large survol historique destiné à donner le contexte et les points phares, termine en donnant quelques noms de mouvements plus jeunes, comme Hécatombe ou Drozophile.

M. Kanaan remercie M. Berlie et souligne que le milieu a évolué. Il y a vingt ans, il était assez confidentiel par rapport à d'autres arts, comme la musique ou le théâtre. Mais la Ville de Genève, notamment grâce au Prix Töpffer, a offert une vitrine à cet univers. A l'origine, ce sont MM. Vaissade et Mugny qui ont permis cela.

M. Kanaan lui-même a apporté son soutien aux libraires. Le fait qu'il y ait maintenant une filière de formation a beaucoup augmenté la reconnaissance et la visibilité de la bande dessinée, et contribué à enrichir les collections.

Aujourd'hui, avec les prix, la Ville de Genève a gardé un pied dans ce domaine. Le projet d'un centre de la BD figure dans le programme de la législation actuelle

du Conseil d'Etat en charge du Département cantonal de la culture et du sport. Différents lieux ont été évoqués au cours des années. Mais, avant de choisir le lieu, il faut définir un cahier des charges. Le futur directeur de la BGE, M. Sardet, qui entre en fonction le 1^{er} février 2019 et vient de Lausanne, y a développé un festival, BD-FIL, qui avait donné des bulles à la capitale vaudoise. Sa venue permet d'acquérir un transfert de compétences; M. Sardet va amener son bagage et sa sensibilité.

M. Schaetti souligne que la problématique diffère si on parle de Musée de la BD ou de Maison de la BD. Il explique qu'un musée est lié à un patrimoine et cela implique des contraintes. Il faut par exemple définir si c'est un Musée de la bande dessinée uniquement. Autrement dit, il faut définir le champ couvert. Cela peut être la bande dessinée, le dessin animé, le roman narratif, etc. Il cite ainsi plusieurs domaines pour préciser sa pensée. M. Schaetti indique que Bâle est la seule ville suisse qui a un véritable musée de la BD, le Cartoonmuseum. Ils parlent de dessin narratif.

M. Schaetti aborde ensuite le patrimoine de Genève. Il y a un fonds très important concernant Töpffer, notamment les livres, les archives. Sa fille a fait un grand don. Mais à Genève personne n'a de collections d'illustrations remarquables. C'est un domaine qui se constitue entre les institutions. Mais aucune d'entre elles n'a constitué la BD en tant que telle. Il relève la multiplicité des pistes d'entrée du genre: par le dépôt légal (propriété de l'Etat de Genève), par les affiches BD, par les éditeurs de livres d'illustration, etc. M. Schaetti cite La joie de lire, Atrabile, Paquet, la période genevoise des Humanoïdes, la presse illustrée. A cela s'ajoutent les achats ponctuels d'auteurs qui ne sont pas édités à Genève (par exemple Zep, auteur genevois qui est édité en France). Dans son panorama varié, M. Schaetti évoque aussi les collections de caricatures conservées au Centre d'iconographie, au MAH, il y a plusieurs choses, mais plus universelles, comme l'origine de la caricature anglaise. Autre point important, la question des fonds et leur manière d'entrer à Genève (par exemple les Fonds Noël Fontanet à la Banque cantonale de Genève (BCGe) ou le Fonds Pierre Reymond). Il résume que les collections sont inégales, elles sont très centrées sur Genève et les auteurs genevois. Dans une optique de musée, il manque la BD internationale. Enfin, les questions de la gestion, des règles de conservation et des ressources se posent également. Il faut définir la politique d'acquisition.

M. Kanaan remercie et conclut que la motion est bienvenue car elle permet au Conseil municipal d'exprimer un intérêt sur le principe de la valorisation de la BD à Genève, même si de nombreuses questions doivent être clarifiées. La question patrimoniale est le fait d'institutions, notamment le MAH et la BGE, et il faut impérativement associer le Canton, ne serait-ce que pour des questions budgétaires. Enfin, le Musée de l'horlogerie, qui est le bâtiment évoqué dans la motion, n'est pas forcément le plus adapté. Il n'est plus aux normes en termes

d'accueil de collections. Ainsi, il faut ouvrir la réflexion avec le Canton et les milieux professionnels.

Questions des commissaires

Une commissaire remercie pour la présentation. Elle voit plusieurs paramètres, notamment plusieurs collections dans plusieurs institutions. Elle ne connaît pas le Musée de Bâle et se demande si c'est nécessaire de faire un Musée international. C'est une décision d'experts. Ensuite, il y a aussi la question financière. Elle demande comment alimenter les collections. Il faut les moyens pour acquérir des collections.

M. Kanaan répond que sa question recouvre la question clé de la définition du cahier des charges. Il faut se demander dans quel sens on va, quels sont les champs couverts. Par exemple, l'affiche a une histoire importante à Genève. Ou alors choisit-on la caricature? C'est un expert qui va pouvoir formuler correctement ces choix, mais au-delà de ces choix il y a effectivement la question budgétaire qui est liée au fonctionnement. Il faut aussi un budget d'acquisition. A Genève, 80% des collections proviennent de donations. L'autre aspect à évaluer est l'aspect numérique. Ainsi, pour répondre véritablement, il y a plusieurs questions.

La même commissaire pose la question des priorités.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal peut y réfléchir avec le Canton et les milieux professionnels.

La même commissaire aimerait savoir où en sont les négociations pour le MAH avec le Canton.

M. Kanaan répond que le Conseil d'Etat s'attache à la question. Il dit que M. Apothéloz a soulevé la question d'un lieu dédié à la BD lors de la remise du Prix Töpffer, même s'il n'a pas eu le temps de le décliner clairement. M. Kanaan croit que M. Apothéloz va vouloir avancer sur le dossier.

La même commissaire a une question sur le Prix Töpffer. Elle veut savoir pourquoi il n'a pas été attribué en 1996 (information qu'elle a vue dans le catalogue passé en début de séance).

M. Berlie répond que cela avait été une petite bombe à l'époque car le jury avait considéré qu'il n'y avait pas de véritable lauréat.

Une commissaire constate que si une bibliothèque de la BD est créée cela va impliquer un gros travail de rapatriement de livres et de documents.

M. Schaetti répond que ce ne sera pas nécessairement le cas. Il estime que ce sera surtout un travail d'identification. Elle devra surtout savoir ce qui est à disposition.

M. Berlie ajoute qu'un lieu de présentation serait plutôt un lieu de scénographie, sans impliquer la présence de collections dans les sous-sols.

M. Schaetti ajoute que ce serait très coûteux de faire un Centre patrimonial.

M. Kanaan estime que les institutions existantes devraient collaborer pour faire vivre le lieu et l'alimenter en bonne intelligence. Il fait un parallèle avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), lors de sa création il y a vingt ans. En effet, à l'époque, il y avait eu des divergences et des tensions car le MAH devait remettre la partie moderne de ses collections mais estimait que les conditions n'étaient pas remplies par le MAMCO. Depuis, les institutions font en sorte que les bonnes conditions de conservation et d'exposition soient réunies. Le magistrat utilise cet exemple pour illustrer sa pensée: si on expose des estampes ou des affiches qui ont une centaine d'années cela pose des contraintes.

La même commissaire demande s'il y aura uniquement des auteurs suisses.

M. Kanaan répond cela dépend, c'est à définir et préciser. Et il ajoute essentiellement.

M. Berlie rappelle le rôle joué pendant vingt ans par Papiers Gras qui a ouvert ses lieux à des auteurs internationaux. Cela a commencé avec Cumulus et continué avec Papiers Gras.

La même commissaire aborde la question des âges couverts par la BD. Car la BD s'adresse aussi aux enfants et aux jeunes adultes. Elle demande s'il y aura aussi des expositions en lien avec les écoles. Ce serait une piste intéressante.

M. Kanaan répond que les limites entre la BD pour les enfants et celle pour les adultes sont aujourd'hui moins nettes et moins importantes. Mais il y a effectivement un champ public intéressant avec les écoles.

M. Berlie confirme qu'actuellement la définition de la BD ne sépare plus les jeunes et les adultes.

La même commissaire dit que ça pourrait être un lieu pour les familles, les soirées, la découverte.

Une commissaire remercie pour la présentation intéressante et l'approche ciblée. Elle a une question sur les ressources humaines nécessaires pour valoriser ce patrimoine. Elle demande s'il faudrait un poste ou un demi-poste. Avant de chercher le lieu, ne faudrait-il pas trouver la personne en charge ou ce travail peut-il être fait par une personne déjà engagée à l'interne? Elle aimerait connaître l'investissement nécessaire pour pouvoir démarrer.

M. Kanaan répond que cela dépend du cahier des charges qui serait défini pour le projet. Cela pourrait nécessiter l'engagement d'une personne entièrement dédiée

à ce nouveau musée et qui travaillerait étroitement avec le MAH et la BGE, cela pour le volet patrimonial. Pour la BD contemporaine, il faudrait aussi un poste. Pour ce domaine particulier, il souligne le travail fait par Roland Margueron, qui a lancé et dirige Papiers Gras à Genève. Les postes sont bienvenus, mais c'est une question d'arbitrages.

M. Schaetti dit qu'un Musée de la BD représenterait une grande charge pour la BGE, car il y a tout un travail à réaliser en amont d'une exposition.

La même commissaire demande si c'est un travail d'inventariat.

M. Schaetti répond qu'il y a des exigences. Il ne sait pas combien coûte le Cartoonmuseum à Bâle et pense qu'il faudrait poser la question.

M. Berlie souligne que la BD demande une scénographie. Cela va au-delà de la conservation du patrimoine. Aussi, cela demande des moyens ne serait-ce que techniques.

Un commissaire a le sentiment de tomber de très haut par rapport à la motion, qui paraît relativement simple. On passe à des expositions et au lieu qui n'est plus utilisé. Il s'étonne qu'il ne soit pas adéquat. Et il aimerait entendre le magistrat par rapport à l'ancien Musée de l'horlogerie.

M. Kanaan dit que le bâtiment accueille le personnel administratif du DCS et l'équipe de la communication du Muséum. Le lieu impliquerait des travaux de mise aux normes et des coûts. Il faudrait notamment changer l'hygrométrie. Il voit plutôt le projet de la BD comme une prolongation du MAH, intégré à son fonctionnement. Le Musée de l'horlogerie impliquerait également des équipes, des gardiens. Il faut un autre lieu, il faut être plus ouvert. Et la discussion à propos du site doit avoir lieu avec le Canton.

Le même commissaire est surpris par les demandes de crédits de la motion, nécessaires à la réalisation du projet. Cela le surprend notamment en lien avec les multiples demandes en cours. Il pense par exemple au Grand Théâtre de Genève (GTG).

M. Kanaan dit que le Canton fait le soutien à la BD contemporaine. Mais il faut faire des arbitrages.

La présidente demande aux commissaires de synthétiser leurs questions car la personne pour la prochaine audition est arrivée.

Un commissaire a une question concernant le numérique. Quelle est la situation actuelle de la BD, et quel tournant va prendre la BD numérique? Vu que le Canton s'est penché sur la question, ne serait-il pas judicieux d'attendre pour y voir plus clair?

M. Kanaan répond d'abord à la deuxième partie de la question en disant que ce serait effectivement absurde d'avancer sans le Canton. Il faut qu'il exprime ses intentions. Pour la première partie de la question, c'est un vaste sujet.

M. Berlie fait le parallèle avec le livre. Le numérique n'a pas détrôné le papier; ils sont complémentaires. Ce sera la même chose pour le BD.

Une commissaire remercie pour la présentation et demande pourquoi le magistrat cite régulièrement le MAH mais pas le MAMCO dans ses propos. Elle s'étonne qu'il ne pense pas qu'une collaboration puisse se faire avec le MAMCO. Il lui semble qu'il y ait eu une exposition sur l'histoire de la BD il y a deux ans.

M. Berlie intervient pour dire que c'est le catalogue de cette exposition qui circule depuis le début de la séance.

M. Kanaan répond que le MAMCO n'est pas actif dans le domaine du dessin.

La même commissaire trouve la motion intéressante mais elle voit aussi des difficultés. Il y a le chantier du MAH, les travaux à venir du MAMCO, la question du numérique. Il faudrait examiner l'ensemble et se coordonner avec le Canton. Elle exprime un souci d'approche globale.

M. Kanaan est d'accord et revient sur l'intention de M. Apothéloz de s'investir dans la culture. Il peut aussi revenir pour parler des divers projets en lien avec la politique culturelle.

Un commissaire dit que Genève est déjà une ville de BD et que l'offre y est très large. Il se demande quel sera l'éventuel succès de fréquentation d'un pareil musée. Il veut également savoir en quoi cela va apporter quelque chose de plus par rapport à Bâle.

M. Berlie dit que Bâle a une jolie fréquentation.

M. Schaetti constate qu'il faut mettre de l'argent pour avoir des résultats. Il relève que Bâle a fait appel à Herzog De Meuron, cabinet d'architecture très prestigieux, pour son bâtiment et que Tom Tirabosco va y exposer. Il faut donc investir.

M. Kanaan dit que la situation de la BD est éclatée à Genève. Il faudrait mieux centraliser et avoir un lieu. Aujourd'hui, quand on fait de la bonne animation, on a le public.

Un commissaire dit que le but de la motion est de faire en sorte que le Conseil administratif aborde le sujet; ce sont les magistrats qui doivent épuiser le sujet. Il demande si Bâle a un musée ou uniquement un lieu d'exposition.

M. Schaetti répond qu'ils ont une petite collection.

M. Berlie ajoute que leur manière de fonctionner est de valoriser un artiste. C'est une seule personne qui porte l'exposition.

Le même commissaire reprend la motion. Pour lui, il y a deux axes qui pourraient être dissociés. Il y a l'axe de réouverture du Musée de l'horlogerie. Peut-on le rouvrir, lui redonner une fonction, qui n'est pas forcément la BD, et par ailleurs prévoir un lieu permanent d'exposition de la BD? On peut séparer les deux.

M. Kanaan répond que cela pose divers problèmes: il faudrait reloger les 30 personnes qui travaillent dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Les salles de réunion sont très utilisées. Et pour l'ouvrir au public il faudrait savoir pour quel champ. Il rend à nouveau attentif au fait qu'il faut impliquer le Canton. Il ne faut pas qu'il rejette toute la responsabilité sur la Ville de Genève.

La présidente demande quelle serait la manière la plus rapide de voir le projet de la motion se concrétiser. Elle constate que la discussion va un peu dans tous les sens; ainsi quelle serait véritablement la manière la plus rapide de concrétiser ce projet et quelles personnes faudrait-il auditionner?

M. Kanaan répond qu'il serait bien d'auditionner les personnes du milieu concerné, Zep, Tirabosco, etc. Et aussi Roland Margueron, qui fait un gros travail à Papiers Gras, ainsi qu'une personne du SEC. Pour ce qui est de la première question, il ne veut pas donner l'impression que c'est difficile, mais cela implique divers paramètres. M. Kanaan a beaucoup parlé des problèmes par souci de réalisme même si un lieu sur la BD à Genève ferait sens. Il aimerait trouver une solution avec l'ancienne Ecole des beaux-arts.

Une commissaire résume que le papier est la matière la plus difficile à exposer, il faudra donc des dispositions patrimoniales. Et si on des difficultés pour exposer Töpffer aujourd'hui, cette difficulté, on l'aura quel que soit l'auteur contemporain dans un siècle. Au niveau des scénarii, elle comprend qu'il y a des priorités à définir. Pour la question de la transversalité et des nouveaux publics à attirer, elle indique pour illustrer ce point que l'exposition Ai Weiwei au Palais de Rumine à Lausanne a eu un résultat exceptionnel. En effet, c'est l'exemple d'un artiste contemporain qui a investi un lieu ancien en proposant une superbe balade.

M. Kanaan estime que l'exemple d'Ai Weiwei est assez unique dans un contexte et il conclut brièvement le sujet en mentionnant que les institutions doivent effectivement collaborer. Pour des raisons de ressources aussi.

Vote

La présidente demande aux membres de la CARTS s'ils sont d'accord d'auditionner les personnes des milieux concernés.

La demande est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 janvier 2019

Audition de MM. Philippe Chappuis, Tom Tirabosco, Emmanuel Excoffier, auteurs de bandes dessinées, et Roland Margueron, directeur de la Galerie Papiers Gras

M. Tirabosco se présente: il est auteur de BD, enseignant et illustrateur.

M. Chappuis se présente, sous le nom de Zep, comme auteur de BD.

M. Margueron se présente: il est président de l'Association genevoise pour la promotion de la bande dessinée et de l'illustration (AGPI) et s'occupe de la Galerie Papiers Gras.

La présidente remercie MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron de leur présence. Elle souligne que le sujet de la motion M-1375 tient à cœur à de nombreuses personnes.

La présidente fait une brève synthèse des travaux déjà menés par la CARTS dans le traitement de cette motion. L'auteur de la motion, M. Simon Brandt, a été auditionné. Ont également été auditionnés le maire M. Sami Kanaan, accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Dominique Berlie, conseiller culturel au SEC, et Nicolas Schätti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales de la BGE. La présidente explique aux auditionnés qu'elle leur donnera quelques pistes, sur lesquelles ils pourront s'exprimer librement. La présidente note que toutes les personnes auditionnées ont relevé l'importance de la BD à Genève. Elle évoque Töpffer, père de la BD, la présence de dessinateurs talentueux, l'existence de prix – dont le Prix Töpffer –, une filière de formation au niveau cantonal à l'Ecole supérieure de la bande dessinée et l'ouverture d'un cours à la HEAD consacré à la BD. Enfin, la présidente relève que le sujet de l'ouverture d'un lieu consacré à la BD est discuté depuis plusieurs années et qu'il fait l'objet d'un consensus non seulement au sein de la Ville de Genève, mais également au niveau du Canton.

La présidente souhaite que MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron s'expriment particulièrement sur trois points:

- faut-il un musée ou une maison de la BD?
- quels en seront les objectifs et le champ?
- qu'en est-il du lieu?

La présidente développe brièvement ces trois points. En ce qui concerne le premier point (musée ou maison), elle explique qu'un musée est lié à un patrimoine et a des contraintes plus importantes, notamment en termes de dimension internationale, de gestion et de règles de conservation.

Quant au deuxième point (champ ouvert ou fermé), la présidente souhaite recueillir l'opinion des participants sur la mise en place d'un musée consacré

uniquement à la BD ou, au contraire, un musée avec un champ plus ouvert (BD, dessins animés, romans sous forme de dessins narratifs, éventuellement caricatures ou affiches).

Concernant le troisième point (emplacement), la présidente relève que la motion évoque l'ancien Musée de l'horlogerie. Elle indique néanmoins que le magistrat en charge de la culture semblait estimer que ce bâtiment n'est pas forcément adapté pour des questions de normes d'accueil des collections et qu'il pourrait y avoir un projet comme une extension du MAH.

M. Chappuis souhaite savoir si le magistrat a précisé les raisons pour lesquelles celui-ci avait émis des doutes quant à la conformité du Musée de l'horlogerie. En effet, M. Chappuis relève que n'importe quel lieu demandera un peu d'adaptation.

La présidente indique que ces questions seront essentiellement traitées par le magistrat, les services et le Canton. En effet, le désir que le Canton soit partie prenante de ce projet a été manifesté à répétition. A cet égard, la présidente note que le projet d'un centre de la BD figure dans le programme de la législature actuelle du conseiller d'Etat en charge du Département de la culture et du sport.

Un commissaire aborde la question de la sécurité du bâtiment. En effet, il relève que M. Kanaan avait insisté sur ce point et note que cet aspect de mise aux normes pourrait être très coûteux.

La présidente remarque qu'il appartiendra au magistrat de gérer ces aspects-ci. Elle souhaite, à ce stade, entendre MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron sur les points qu'elle a développés ci-avant.

M. Tirabosco rappelle l'importance de l'aspect patrimonial du projet et de Genève comme centre de la BD en Europe. Pour M. Tirabosco, il manque actuellement un lieu de conservation. Par ailleurs, il s'agirait de mettre en place une véritable collection, qui comprendrait notamment des «auteurs du cru» qui sont nombreux et talentueux. M. Tirabosco mentionne la nouvelle école supérieure de la BD et relève la volonté de mettre en avant et de valoriser ce patrimoine, qui est un patrimoine genevois. Il remarque que la BD a été inscrite au patrimoine immatériel de l'Unesco. Selon lui, la Suisse peut se vanter d'être créatrice de ce mode d'expression, qui est un art en soi. Il mentionne Töpffer. Par conséquent, M. Tirabosco se prononce en faveur non seulement d'un grand lieu d'exposition, mais aussi de conservation.

M. Margueron rejoint M. Tirabosco sur l'aspect conservation. Il note toutefois que ce point devra être discuté avec des institutions déjà existantes, comme la Bibliothèque d'art et d'architecture. En effet, M. Margueron pense que la place manquera dans le bâtiment envisagé. Il souhaite également rappeler la concurrence de la Ville de Lausanne, qui a déjà constitué un très grand fonds de revues

de BD, dont des planches originales. Il évoque qu'une piste pourrait donc être de collaborer avec la Ville de Lausanne. M. Tirabosco remarque par ailleurs que Genève comprend de nombreux collectionneurs, dont certains seraient prêts à prêter, voire à donner tout ou partie de leur collection. Il note que Genève a déjà laissé passer d'importantes occasions, notamment des revues de BD d'avant-guerre, achetées par la Bibliothèque de Lausanne. Il mentionne Töpffer. Par ailleurs, la BD est désormais un mode d'expression reconnu à part entière. Tous les grands éditeurs ont des secteurs de BD. Il trouve dommage que Genève, en tant que patrie de Töpffer, ne dispose d'aucune mise en évidence de son patrimoine.

M. Chappuis fait part d'une anecdote. En entrant dans le Musée de la BD à Séoul, le premier dessin, pour expliquer l'histoire de la BD, est un dessin de Töpffer. Ainsi, les musées à travers le monde voient Töpffer comme une référence, ce que Genève semble oublier de faire. M. Chappuis trouve que le Musée de l'horlogerie présente une taille appropriée. Il note qu'il ne s'agit pas de grandes pièces. Il serait possible d'externaliser la conservation, notamment au MAH. Il remarque toutefois que le sous-sol du Musée de l'horlogerie est équipé pour la conservation. Il y a deux étages: le premier pourrait accueillir les expositions permanentes, le second des expositions temporaires. D'autres musées plus grands, comme le musée de Bruxelles, ont fait face à des difficultés pour renouveler leurs expositions temporaires. Par ailleurs, les combles du Musée de l'horlogerie pourraient être dédiés à la tenue d'ateliers et à l'organisation de rencontres. Enfin, l'emplacement du bâtiment du Musée de l'horlogerie présente l'avantage d'être situé à côté du Muséum d'histoire naturelle (MHN).

M. Tirabosco remarque qu'il ne connaît pas suffisamment bien le lieu. Il rejoint M. Chappuis lorsque celui-ci affirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir d'immenses «white boxes». Il pense que le lieu se prêterait bien au projet. Sur la question du champ d'un Musée de la BD, M. Tirabosco estime qu'il serait préférable de ne pas mélanger les genres. Il relève que la BD est un art séquentiel: comment raconter à l'aide de plusieurs images. Au contraire, le cinéma d'animation se rapproche davantage du cinéma. M. Tirabosco note toutefois qu'il serait envisageable de montrer, lors d'une exposition sur un auteur, son travail dans d'autres disciplines.

M. Margueron mentionne le concept de Kunsthalle. Il entrevoit trois axes pour le futur musée: des événements phares, programmés régulièrement dans l'année, qui attireraient le public; un travail de fond, sur la technique de la BD, avec l'organisation d'ateliers; une collection «classique», sur l'histoire de la BD, mais qui serait continuellement renouvelée. M. Margueron est d'avis qu'il faut un tournus – avec notamment des thématiques et des plaquettes – pour inciter le public à venir redécouvrir le musée. Il met en avant l'importance de l'aspect didactique. Il prend l'exemple de la Galerie Papiers Gras, qui accueille actuellement tous les jours des classes pour une exposition sur les droits de l'enfant. Dans

ce cadre, la BD est un mode d'expression universel, qui permet de faire passer des messages. Enfin, M. Margueron souhaite un projet cohérent, de sorte à éviter une dilution des thématiques et des sujets.

Pour M. Chappuis, le «bon mauvais exemple» est la villa Bernasconi à Lancy, qui alterne diverses expositions sur différentes disciplines et qui n'arrive pas à fidéliser un public. M. Chappuis remarque par ailleurs qu'il existe déjà une Maison du dessin de presse et de la caricature à Morges. Il pense qu'il ne serait pas difficile de remplir un musée qui se consacre uniquement à la BD.

M. Margueron relève qu'il serait tout à fait envisageable de faire une exposition, par exemple pendant un mois, avec un éclairage sur un point particulier d'une autre discipline. Toutefois, pour M. Margueron, le fond doit être clair: la bande dessinée, comme mode d'expression.

M. Chappuis remarque également que le Musée de l'horlogerie présente l'avantage d'un grand jardin. On pourrait ainsi envisager une déambulation entre le MHN et le Musée de la BD.

La présidente invite les auditionnés à faire part de leurs idées, notamment pour accélérer le projet. Elle souhaite également recueillir leurs avis sur l'opportunité d'un champ plutôt ouvert ou fermé.

M. Tirabosco note que la BD est le secteur n° 1 de l'édition et jouit d'un immense public, extrêmement varié. Il regrette que la BD garde la réputation d'être destinée aux enfants. Il met en avant la richesse immense de cet art, de cette capacité à travailler entre le texte et le dessin. Il estime que la BD mérite davantage de valorisation et reste à l'heure actuelle le parent pauvre de plusieurs formes d'expressions artistiques, ce qui est en contradiction avec sa popularité, son immense public et son influence.

M. Margueron est d'avis que le succès de la BD l'a parfois desservi. Il relève qu'il ne s'agit pas que de commercial. Il prend l'exemple de Titeuf, qui est une BD intelligente, avec un énorme succès commercial. La BD est avant tout un mode d'expression.

Questions-réponses

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur la distinction entre «musée» et «maison» de la BD.

M. Chappuis remarque que M^{me} Torracinta avait exprimé la volonté de créer une «maison» de la BD.

La présidente explique qu'un musée implique des contraintes liées à un patrimoine, notamment à des dimensions internationales, et à des questions de

conservation. Elle mentionne le fait que, lorsqu'un dessinateur édite à Genève, un exemplaire est conservé dans les fonds. Toutefois, cela n'est pas le cas pour tous les dessinateurs. Par ailleurs, la présidente note qu'il pourrait y avoir moins d'expositions prestigieuses dans une «maison» de la BD.

Un commissaire prend l'exemple de la Maison Rousseau.

M. Chappuis est d'avis qu'une maison, qui ferait de la «résidence» de la BD, présente un intérêt qui est plutôt faible. Il trouve qu'il n'y a pas besoin d'animations autour de la BD, qui se font déjà notamment en librairie.

Un commissaire évoque le succès incroyable de la BD, notamment grâce à la Chine. La BD revêt une très grande importance et elle est dans l'air du temps. Il est d'avis qu'il faut lutter pour obtenir ce musée à Genève. Il mentionne le musée Tintin à Louvain, très interactif, et se demande s'il faudrait également un musée interactif sur la BD à Genève. Par ailleurs, il se demande comment inclure l'aspect pédagogique afin de donner un sens culturel à ce musée.

Selon M. Chappuis, la partie patrimoniale pourrait montrer le passage de Töpffer à aujourd'hui.

Le même commissaire se demande ce qu'il en est des droits d'auteur.

M. Chappuis répond qu'en général une autorisation d'être exposé est signée par les artistes. Il relève que le fait d'être exposé dans un musée ne relève pas d'une démarche commerciale. Il pense que Cheverny fait de l'interactif notamment car ils n'ont pas la possibilité d'exposer des originaux, ce qui ne serait pas le cas pour le Musée de la BD à Genève puisque de nombreux collectionneurs sont disposés à prêter leur collection. Il s'imagine mal que les auteurs et leurs ayants droit demandent des droits d'auteur pour une exposition collective dans un musée.

La présidente mentionne les boutiques de musée, dans lesquelles il serait possible de trouver des planches.

M. Chappuis évoque également la possibilité de publications en cas d'expositions sur une thématique.

Un commissaire comprend que la question des droits d'auteur ne posera donc a priori pas de problèmes.

M. Margueron répond que cette démarche se fait habituellement de manière assez naturelle.

Le commissaire rappelle que la motion est axée sur le Musée de l'horlogerie, non utilisé. Si ce lieu devait ne pas pouvoir être retenu, notamment pour des questions de rénovation et de sécurité, il demande à MM. Chappuis, Tirabosco et Margueron quels sont les risques qu'ils entrevoient en termes de sécurité.

M. Margueron souligne que le projet doit être exemplaire et que Genève ne pourra pas se permettre de se situer à un niveau inférieur. Il cite Angoulême, que tout le monde connaît en raison de la BD. Il faudra faire à Genève quelque chose qui serve de référence. M. Margueron insiste sur le très grand potentiel de Genève et l'importance de l'aspect didactique. Il est confiant sur le succès qu'un tel projet pourrait avoir. Quant à la conservation et à la sécurité, la question devra effectivement être étudiée attentivement. Il trouverait bien, pour ces raisons de conservation, d'avoir des passerelles avec des lieux déjà existants.

M. Tirabosco est d'avis qu'il faut saisir la chance pour faire un véritable «musée».

Le commissaire demande quels seraient de bons exemples de musées déjà existants.

M. Chappuis mentionne le Cartoonmuseum de Bâle, qui présente un bon volume.

M. Tirabosco est également d'avis que le Cartoonmuseum est un très bon exemple en termes de muséographie, d'accrochage et de valorisation des œuvres.

M. Chappuis propose de demander au Cartoonmuseum leur budget de fonctionnement. Il relève que ce musée accueille trois expositions par année et présente une taille semblable au Musée de l'horlogerie. Le Cartoonmuseum a toutefois la contrainte de petites pièces, ce qui ne serait pas le cas du Musée de l'horlogerie. Il s'agit par ailleurs également d'un ancien bâtiment. M. Chappuis ne comprend donc pas bien quels seraient les problèmes de sécurité supplémentaires aux risques habituels. Il mentionne toutefois l'absence d'ascenseur, qui pourrait poser problème pour les personnes handicapées. Il estime qu'il serait alors question de construire un ascenseur extérieur.

Un commissaire rappelle que la CARTS ne travaille pas encore sur un projet, mais sur une motion qui demande au Conseil administratif de soumettre un projet. Il souhaite souligner l'importance de distinguer, d'une part, la question de principe, soit la création d'un Musée de la BD et, d'autre part, la question de l'emplacement. Il tient à relever que la motion demande la création d'un «musée». Le commissaire remarque que la motion sera probablement acceptée par la CARTS, puis par le Conseil municipal. C'est alors que le Conseil administratif fera une proposition. Le commissaire relève que ce travail se fera en même temps que la réforme sur le MAH. Il évoque ainsi la possibilité de coordonner les deux projets: d'une part, rénover le MAH physiquement et dans ses ambitions et, d'autre part, ouvrir un Musée de la BD. Le commissaire s'interroge sur la manière d'utiliser ce qui se fait au niveau du MAH pour le Musée de la BD. Il demande aux auditionnés quels liens possibles ils entreverraient (géographiquement, budgétairement, administrativement, thématiquement).

La présidente relève qu'il ne s'agirait alors plus d'un musée mais d'une extension du MAH si le Musée de la BD est intégré au MAH.

Le commissaire estime qu'il peut s'agir d'un musée lié au MAH.

La présidente est d'avis que ces questions relèvent de la gestion administrative.

Le commissaire explique qu'il serait plutôt question d'utiliser ce qui se fera pour la réforme du MAH avec des crédits et du personnel supplémentaires pour le MAH et coordonner les deux projets du MAH et du Musée de la BD pour éviter que la création du Musée de la BD ne prenne vingt ans. En effet, le commissaire relève qu'il n'y a qu'une motion à ce stade et aucun projet du Conseil administratif.

M. Chappuis comprend qu'il s'agit d'une question de synergies, soit notamment la manière d'utiliser les forces du budget pour intégrer le projet du Musée de la BD.

La présidente est d'avis que ce commissaire est en train de développer un point de vue sur les synergies et que ces questions relèveront de la gestion administrative.

Une commissaire aborde la question de la conservation. En effet, Töpffer ne peut pas être exposé n'importe comment. Elle indique que M. Kanaan avait fait remarquer lors de son audition que le Musée de l'horlogerie ne peut pas accueillir des collections patrimoniales et ce point pourrait causer de réels problèmes pour les plus vieilles collections.

La présidente rappelle à la commissaire que les auditionnés sont dessinateurs et que M. Kanaan avait peut-être d'autres objectifs dans ses réponses.

La commissaire aborde la question de séparer la collection. En effet, le MAH possède déjà une partie de la collection de la BD. La commissaire se demande s'il ne faudrait pas, d'une part, avoir des collections contemporaines qui seraient rapidement renouvelées dans le nouveau Musée de la BD et, d'autre part, laisser la partie plus ancienne – notamment avec Töpffer – au MAH.

M. Chappuis est d'avis qu'il serait dommage de séparer les collections.

Quant à M. Tirabosco, il trouve qu'il serait dommage que le Musée de la BD soit uniquement un secteur du MAH.

La même commissaire comprend qu'il existe non seulement des collections dans des fonds publics mais aussi des collectionneurs privés à Genève, ce que M. Margueron confirme. Elle se demande par ailleurs s'il est possible de vivre de la BD. Elle se demande également de quelle manière s'organise le métier d'auteur de BD (par exemple en association ou en corporation) et quel serait alors un interlocuteur possible pour la réalisation du projet de Musée de la BD. Enfin, elle s'interroge sur l'opportunité d'avoir un conservateur spécifique à ce projet.

M. Tirabosco indique qu'il existe une association des auteurs suisses de BD, la Swiss Comics Artists Association (SCAA). Par ailleurs, il remarque qu'il est difficile de vivre de la BD, au même titre qu'un auteur de littérature ou qu'un artiste peintre. Il s'agit d'un métier précaire et les droits en termes de chômage ne sont pas les mêmes que ceux des comédiens. Il n'y a aucune ordonnance émise qui fixerait le métier de dessinateur, au contraire du métier de luthier, par exemple. M. Tirabosco note que pour pouvoir vivre de la BD il faut soit vendre beaucoup, soit diversifier son travail. Il explique que l'école supérieure de la BD s'efforce aussi de donner des outils aux étudiants afin que ceux-ci puissent notamment amener, avec le dessin, un supplément à la communication visuelle. Il précise que lui-même a vécu pendant dix ans de la BD et qu'il est devenu enseignant à l'école supérieure de la BD lorsqu'il a voulu s'orienter vers du moins «commercial».

M. Chappuis relève que l'interlocuteur idéal serait la SCAA.

La commissaire se demande s'il faudrait un conservateur spécifiquement attaché pour ce musée.

M. Tirabosco répond qu'il s'agirait effectivement de nommer un directeur-conservateur.

La commissaire demande quel devrait être le pourcentage d'un tel poste.

M. Chappuis répond qu'au Cartoonmuseum de Bâle la personne occupe un plein temps. Par ailleurs, d'autres personnes travaillent avec elle à temps partiel.

Une commissaire remarque que le dessin a été considéré pendant des siècles comme un art mineur et préparatoire pour les tableaux. Sur un point de vue pratique et financier, la commissaire cite le MAMCO qui fonctionne bien. Elle souhaite savoir si MM. Chappuis, Margueron et Tirabosco ont été approchés en tant qu'auteurs et galeries et si des collectionneurs privés ou des mécènes seraient disposés à donner leur collection et de l'argent pour créer un Musée de la BD.

M. Margueron répond qu'il y a les moyens de remplir un musée en termes d'œuvres, mais qu'il faut la volonté de créer ce musée. Il pense que, dès qu'il y aura un projet un peu plus concret, les intéressés se manifesteront et l'on sera surpris par l'engouement que ce projet suscitera. Il prend l'exemple de Dominique Radrizzani, dans un premier temps directeur au Cabinet des dessins à Genève, puis directeur du Musée Jenisch, enfin dans la BD. M. Margueron remarque que des personnes comme M. Radrizzani seraient disposées à travailler sur ce projet, tout en notant que celui-ci est désormais sur le projet à Lausanne. Il ne faut donc pas attendre trop longtemps. Sur la question du financement, M. Margueron pense que la levée de fonds ne pose pas de problème, mais il faut une volonté clairement définie de la part de la Ville. M. Margueron relève qu'il connaît des personnes qui accepteraient de participer au projet autant en termes de financement que de contribution au fonds.

M. Chappuis remarque qu’il faudrait une libre circulation des pièces entre le MAH et le Musée de la BD et qu’il ne faudrait donc pas que le MAH retienne des pièces. Par ailleurs, M. Chappuis souligne qu’il s’agirait également de tenir compte d’une coordination avec le Canton, qui a exprimé le souhait de faire une Maison de la BD.

Un commissaire demande aux auditionnés s’ils seraient prêts à présider un tel projet.

M. Chappuis répond que le directeur du Musée de la BD ne devrait pas être un auteur. Pour mener à bien le projet, il faudrait plutôt une personne avec un certain recul.

Un commissaire revient sur le musée à Lausanne.

M. Margueron indique que le musée à Lausanne dispose déjà d’un fonds, avec une bibliothèque spécialisée dans la BD. Il y a une volonté déjà préexistante à Lausanne, au contraire de Genève, qui n’a pour l’instant que le potentiel de créativité et les auteurs.

M. Tirabosco relève que la scène, les prix et les écoles sont à Genève.

M. Margueron note qu’il y a déjà une histoire récente de la BD, notamment avec le Prix Töpffer qui existe depuis une vingtaine d’années. Il trouve le moment opportun pour réaliser un projet de musée à Genève. Il faut une décision de la part de la CARTS et que cette décision soit publiée.

Le même commissaire se demande si Lausanne souhaite appeler le musée «Musée de la bande dessinée».

M. Margueron répond que tel est le cas.

Un commissaire relève que l’on peut imaginer ce futur Musée de la BD sur un mode de fonctionnement similaire à la Fondation Gianadda, notamment avec une buvette ainsi qu’un aspect pédagogique pour intéresser les enfants.

La présidente remarque que la Fondation Gianadda est un mauvais exemple, car il s’agit d’une fondation privée, qui permet la mise en place rapide de tels projets.

Le commissaire suggère que les auditionnés mentionnent le projet par voie médiatique, afin que le projet soit accéléré.

M. Chappuis note qu’ils en parleront une fois qu’il y aura un projet plus concret.

La présidente rappelle que le Canton est très favorable à ce projet également. Le projet lierait ainsi la Ville et le Canton. Même s’il est positif que Ville et

Canton soient tous deux favorables à ce projet, la présidente craint que cela puisse être finalement un handicap, avec une situation où chacun se repose sur l'autre. Elle se demande de quelle manière ce projet pourrait effectivement avancer rapidement, notamment quelle serait la personne qui pourrait piloter le projet. Elle évoque notamment une collaboration avec l'école supérieure de la BD. Par ailleurs, elle se demande ce que les auditionnés penseraient d'une collaboration avec la HEAD.

M. Chappuis répond qu'il devra s'agir d'une personne qui connaît le monde de la BD et les acteurs locaux ainsi que les contraintes d'un musée. Il note qu'il serait plus simple de nommer une personne une fois qu'un véritable projet sera proposé.

M. Tirabosco relève que MM. Chappuis et Margueron ainsi que lui-même pourront appuyer l'initiative, mais qu'ils ne sont toutefois pas les mieux placés pour piloter le projet. Il faudra à cet effet un futur conservateur du musée.

M. Margueron évoque deux aspects: la communication et le savoir. Il s'agira de trouver un spécialiste de la BD, qui soit bon pour la communication.

Un commissaire se demande, sur la question de la formation, de quelle manière le musée profitera à l'école supérieure de la BD et inversement et quelles seront les synergies.

M. Tirabosco envisage de nombreuses collaborations possibles. Il est par exemple possible d'imaginer d'exposer dans le musée les meilleurs travaux de fin de formation des élèves de l'école supérieure de la BD.

La présidente remercie MM. Chappuis, Margueron et Tirabosco et espère que le projet d'un Musée de la BD à Genève se réalisera.

Vote

La commission des arts et de la culture vote l'audition d'un représentant du Canton.

Par 10 oui (2 PDC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 1 S, 1 Ve, 1 PLR) contre 5 non (2 PLR, 3 S), l'audition est acceptée.

Discussions

Concernant la motion M-1375, un commissaire indique que, lorsqu'il s'était proposé rapporteur, il n'avait pas pensé qu'il avait signé la motion.

La présidente relève que le rapporteur de la motion M-1375 est un commissaire du Parti démocrate-chrétien, puis indique que ce point sera vérifié.

La présidente et un commissaire relèvent qu'il y a eu des fuites suite à une séance précédente de la CARTS. Les journalistes étaient au courant de l'ordre du jour, des interventions des uns et des autres et des votes.

Une commissaire remarque qu'il est tout de même possible de communiquer la position de son groupe.

Après les auditions, la présidente souhaite que la CARTS discute désormais de la suite des travaux concernant la motion M-1375. A cet effet, elle suggère d'auditionner un responsable au niveau du Canton. En effet, si le projet se concrétise, il devra être réalisé en lien avec le Canton. Par ailleurs, la présidente souhaite rappeler que remettre aux normes le Musée de l'horlogerie n'est pas très compliqué. La présidente invite ses collègues à se demander si le Musée de l'horlogerie, lieu superbe et magnifique, devrait vraiment être destiné à être des bureaux de fonctionnaires, même si cela semble être le souhait de M. Kanaan.

Une commissaire comprend la préoccupation de la présidente. Elle estime toutefois que, pour que le projet avance, il faut qu'un signal rapide soit donné au niveau de la Ville et renvoyer la motion au Conseil administratif, afin qu'il prenne contact notamment avec le Canton, puis qu'il présente un projet à la CARTS, qui l'étudiera en tant que tel. Par conséquent, à titre personnel, la commissaire se déclare favorable au fait d'avancer sur une décision de principe sur la motion et de laisser au Conseil administratif le soin de contacter le Canton.

Un commissaire est d'avis qu'il faudrait auditionner le Canton, malgré le risque de doublon. Elle évoque, entre autres, les transferts de charges.

Un commissaire rappelle que la CARTS travaille actuellement sur une motion. Comme la commissaire, il se dit favorable à ce que la CARTS prenne une décision de principe sur une motion qui demande au Conseil administratif de présenter un projet. Quant à la question du lieu, il souhaite qu'elle n'entrave pas la question du principe.

La présidente se déclare une nouvelle fois en faveur de l'audition du Canton. Il lui semble que M. Kanaan ne souhaite pas affecter le Musée de l'horlogerie à un futur Musée de la BD. Auditionner le Canton serait une manière de contrecarrer une position peu favorable à l'installation du Musée de la BD dans l'ancien musée de l'horlogerie. Pour la présidente, il faut se battre pour que le Musée de la BD soit réalisé dans l'ancien Musée de l'horlogerie. La présidente rappelle que le bâtiment appartient à la Ville de Genève. Elle craint que ne pas auditionner le Canton puisse créer le risque que le Conseil administratif écarte d'emblée la possibilité de réaliser le musée dans le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Elle souligne encore qu'un Musée de la BD dans une annexe du MAH n'aurait pas le même impact.

Une même commissaire évoque le fait que le Canton pourrait peut-être présenter une autre solution que le Musée de l'horlogerie.

La présidente estime que cette éventualité est improbable.

Un commissaire abonde dans le sens de la présidente. Il note que les intervenants ont confirmé que l'ancien Musée de l'horlogerie est un lieu approprié. Il est d'avis qu'il faut se battre pour réaliser le projet de Musée de la BD dans ce lieu.

Un commissaire souhaite rappeler l'histoire de la construction du MAH. Ce musée a demandé près d'un siècle, entre l'idée de construire le musée et son lieu. Trois problèmes se posaient: la délimitation d'un périmètre, le lieu et l'aspect financier. Il trouverait regrettable de reproduire la même erreur. Il pense par ailleurs qu'il est prématuré de s'acharner sur la question du lieu, qui devrait venir par la suite.

Un autre commissaire abonde dans ce sens. Il pense qu'il y aura unanimité à la CARTS par rapport à un projet et un contenu ayant trait à la BD en tant qu'art et fait social et que c'est sur ce point qu'il faut se concentrer. Il relève que les intervenants ont d'ailleurs fait remarquer que les questions de sécurité et de conservation ne sont pas les mêmes que pour d'autres collections du MAH. Pour le commissaire, il s'agit donc avant tout de faire avancer un projet, sans pour autant privilégier tel ou tel interlocuteur. Il se dit favorable à l'audition d'un représentant du Canton, car il ne faudrait pas que la Ville et le Canton soient en concurrence sur ce projet mais bien plutôt qu'ils collaborent.

Une commissaire remarque que les intervenants ont relevé l'importance d'avoir un lieu séparé et le fait que le musée devra viser l'excellence qui doit notamment passer par une identification forte. Les intervenants ont par ailleurs vanté les avantages du Musée de l'horlogerie pour accueillir le Musée de la BD, avantages qu'ils ont présentés de manière convaincante, notamment en ce qui concerne l'emplacement. Elle estime que les efforts devront se concentrer sur la réalisation du Musée de la BD dans le Musée de l'horlogerie, qui ne devrait, selon elle, pas être destiné à des activités administratives de la Ville. Elle trouve que la piste du Musée de l'horlogerie devra être explorée en premier lieu. Elle observe également que le Cartoonmuseum de Bâle se trouve dans un bâtiment gothique. Cette commissaire se déclare en faveur de la proposition de la présidente: elle souhaite qu'un représentant du Canton soit auditionné et qu'une collaboration se fasse en amont.

Un commissaire trouve convaincants les arguments de la présidente. Selon lui, il n'y a pas d'urgence et il vaut la peine d'étudier la réalisation du projet d'une manière plus approfondie.

Séance du 18 mars 2019

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

La présidente évoque les précédentes auditions relatives à la motion M-1375. Lors de son audition, M. Kanaan a précisé que ce sujet est discuté en Ville de Genève depuis plusieurs années, car il y a un ancrage très important de la bande dessinée à Genève, Töpffer étant considéré comme le père de la BD. Au niveau cantonal, il existe des filières de formation avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration et à la Haute école d'art et de design de Genève (Head-Genève). M. Kanaan avait également indiqué qu'un projet de centre ou de musée de la BD figurait dans le programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat. M. Kanaan a informé la commission de l'intérêt de M. Apothéloz pour ce sujet et a vivement conseillé à la commission de l'auditionner. Enfin, M. Kanaan a suggéré à la commission d'associer le Canton à ce projet de Musée de la bande dessinée. La présidente propose donc à M. Apothéloz de s'exprimer à ce sujet, et notamment sur la manière dont il conçoit l'implication du Canton dans ce projet et sur le lieu qui lui apparaît le plus adéquat pour ce musée.

M. Apothéloz remercie les membres de la CARTS de prendre la peine de l'auditionner. Il souligne que le centre BD – plutôt que «musée» de la BD – est un projet particulièrement important pour le Canton. Les origines fortes de Töpffer, que la présidente a rappelées, amènent à se poser la question de la manière de valoriser le fonds incroyable qu'il laissait et qui se trouve principalement en mains de la BGE. D'année en année a été développée la volonté, d'une part, de mieux valoriser le fonds Töpffer ainsi que la BD comme 9^e art et, d'autre part, dans le cadre de la formation, de faire œuvre de pionnier. Ce dernier point est la raison pour laquelle, au sein des HES et du CFP Arts, il y a une filière qui permet à la formation BD d'exister.

Par ailleurs, M. Apothéloz relève que la mobilisation du Canton et de la Ville est aussi et particulièrement due à l'engagements d'artistes – également auditionnés par la CARTS – qui portent l'idée d'une meilleure valorisation des fonds susmentionnés au sein de Genève.

M. Apothéloz souhaite ainsi confirmer l'intérêt du Canton sur un projet de centre de la BD. Par ailleurs, il mentionne la loi sur la répartition des tâches (LRT), qui confie au Canton, de manière exclusive, le soutien au domaine du livre. Dans ce cadre, lorsqu'elle était en charge de la culture, M^{me} Emery-Torracinta avait commencé à développer des partenariats en lien avec le futur centre de la BD. M. Apothéloz confirme l'intérêt politique et culturel fort du Canton.

M. Apothéloz indique qu'il rencontre régulièrement – tous les deux mois – le magistrat, M. Sami Kanaan. Dans le cadre de leurs rencontres, M. Kanaan et

M. Apothéloz aborde la culture et le sport, afin de travailler à l'élaboration d'une vision partagée dans ces domaines, ce qui n'implique toutefois pas d'être en accord sur tous les sujets. Le projet de centre de la BD a été évoqué à réitérées reprises. D'une part, M. Apothéloz remarque la volonté, de la Ville de Genève et du département de M. Kanaan, de soutenir le projet. D'autre part, en ce qui concerne la LRT-culture, M. Apothéloz souligne la volonté que le Canton prenne le «lead» sur deux aspects du projet, et cela en bonne intelligence avec la Ville. Premièrement, la question des locaux: M. Apothéloz note que le Musée de l'horlogerie a été évoqué; c'est d'ailleurs l'objet de la motion. Deuxièmement, la question du Fonds de Töpffer que détient la BGE et la manière d'organiser les travaux sur cette question.

M. Apothéloz aborde les prochaines étapes qui se dérouleront au sein de son département. Un groupe de travail a été mis en place sous la présidence d'un curateur. Ce groupe de travail a pour mission de réfléchir, d'imaginer, de proposer des éléments qui permettront d'avancer sur la valorisation de l'histoire de la BD, en tant qu'histoire et tradition vivante de la culture genevoise, ainsi que sur la manière de rendre visible la création artistique actuelle. Ce groupe abordera également la question de la valorisation et de l'accessibilité du Fonds Töpffer. M. Apothéloz évoque la composition de ce groupe de travail, sous la présidence de M. Maret, qui réunit une série d'acteurs, notamment MM. Philippe Chappuis et Tom Tirabosco, plusieurs experts de la BD ainsi que M. Frédéric Sardet, nouveau directeur de la BGE. M. Apothéloz précise que M. Chappuis a été l'un des initiateurs du projet et que M. Tirabosco enseigne au CFP Arts. Par ailleurs, la représentation de la BGE dans ce groupe de travail a été validée par le magistrat, M. Sami Kanaan. Font également partie du groupe un représentant de la HEAD et un représentant de l'École supérieure de bande dessinée et d'illustration. M. Apothéloz remarque aussi que plusieurs éditeurs genevois sont spécialisés dans la bande dessinée.

M. Apothéloz évoque l'objectif qu'il a fixé au groupe de travail: étudier, sous la forme d'un cahier des charges, de manière précise, les étapes du projet de centre de BD ainsi que les questions de son financement et de son emplacement. L'échéance est fixée à la fin août 2019. Les conclusions du groupe de travail permettront de développer le point de vue et la vision du DCS quant à ce projet.

M. Apothéloz fait une synthèse en trois points. Premièrement, il affirme à nouveau l'intérêt du Canton sur le projet. Deuxièmement, il confirme la volonté d'engager des travaux pour que ce projet puisse se concrétiser. Il précise toutefois qu'il s'agit d'attendre le rapport du groupe de travail, afin de disposer de davantage d'éléments. Troisièmement, M. Apothéloz relève la volonté du Canton de collaborer avec la Ville, notamment sur les questions d'emplacement d'un centre de la BD. Certains considèrent l'ancien Musée de l'horlogerie comme idéal, d'autres l'estiment déjà trop petit. Si la Ville de Genève confirme son souhait de collaboration avec la mise à disposition d'un de ses biens immobiliers, cet élément sera certainement important pour ce projet.

M. Apothéloz revient sur les invites de la motion. Sur la première invite, à savoir «affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public», M. Apothéloz ne pourra se prononcer qu'une fois que le groupe de travail aura rendu son rapport. Sur la deuxième invite, soit l'étude de la possibilité d'ouvrir un Musée de la BD, M. Apothéloz relève qu'il ne s'agira pas d'un musée, mais d'un projet qu'il qualifie de «plus dynamique et de plus accessible».

La présidente remercie M. Apothéloz pour sa présentation précise et succincte.

Une commissaire remercie M. Apothéloz pour sa présentation ainsi que pour sa confirmation de l'intérêt du Canton. Elle constate que pour l'instant c'est encore très général. M. Apothéloz a parlé d'études menées en vue de cette réalisation. Il a également évoqué la problématique de la LRT et le fait que la charge, en ce qui concerne le livre, appartient au Canton. Cette même commissaire demande donc à M. Apothéloz quel montant destiné à ce projet est envisagé. Il peut s'agir de construire le musée ou de rénover un espace déjà existant, même si ce n'est pas le Musée de l'horlogerie, ainsi que des frais de fonctionnement qui peuvent être entièrement à la charge du Canton ou être délégués en partie.

M. Apothéloz répond que l'une des missions du groupe de travail sera précisément d'aborder les questions de financement du projet. Il évoque différents points qu'il s'agira de clarifier:

- le dispositif sera-t-il uniquement cantonal?
- le dispositif sera-t-il privé et public?
- si le dispositif est public, la Ville sera-t-elle incluse?
- si le dispositif est cantonal, la Ville souhaiterait-elle participer?

M. Apothéloz relève qu'il a cru comprendre que M. Kanaan avait d'autres objectifs en matière de financement de la culture en Ville de Genève et que la mise en place d'un tel dispositif, à la seule charge de la Ville, ne figurait pas parmi ses priorités premières. Il confirme une nouvelle fois l'intérêt du Canton pour le projet et souligne que les études sur ce projet n'en sont qu'à leurs débuts aux niveaux technique et de stratégie financière. Les discussions entre la Ville et le Canton se poursuivent au sujet de la collaboration de la Ville de Genève à ce projet sur les aspects d'aménagement, de rénovation et de fonctionnement.

A une question d'une commissaire, M. Apothéloz répond qu'à ce stade du projet tout reste ouvert.

La même commissaire aborde la question du lieu et demande si un autre espace est actuellement envisagé.

M. Apothéloz explique que la recherche de locaux ne fera pas partie des missions du groupe de travail. Néanmoins, le groupe de travail étudiera la question

de savoir si le Musée de l'horlogerie correspond aux objectifs du projet. M. Apothéloz évoque l'expérience bâloise et explique qu'il s'agira notamment de déterminer s'il faut s'en inspirer, de quelle manière, à quel point. M. Apothéloz conclut en expliquant qu'il préfère, à ce stade, rester ouvert également à de nombreux scénarios, outre celui du Musée de l'horlogerie, afin d'atteindre au mieux les objectifs de ce projet qui permettra de positionner Genève dans le domaine de la BD. M. Apothéloz se réfère aux festivals d'Angoulême, du Valais, de Lausanne. M. Apothéloz rappelle que les travaux sur ce projet n'en sont qu'à leurs débuts.

La commissaire demande à M. Apothéloz si cet objet influencera d'autres objets en cours pour la loi sur le transfert des charges. Elle évoque la question de l'Opéra.

M. Apothéloz répond qu'il a déjà introduit, dans le plan décennal des investissements du Canton, un montant, afin de réserver une place à ce projet dans les investissements.

Bien qu'elle puisse être perçue comme redondante, un commissaire souhaite aborder la question de l'emplacement. En effet, tous les groupes ainsi que les acteurs concernés s'entendent sur la volonté de redonner une dimension à Genève dans le domaine de la BD, avec un centre ou un musée. Toutefois, il constate que cette volonté se heurte à des questions de coûts et d'emplacement. Il remarque que M. Kanaan ne semblait pas favorable à la possibilité d'utiliser l'ancien Musée de l'horlogerie, en faisant valoir des questions de rénovation et de normes. Le même commissaire relève par ailleurs que l'ancien Musée de l'horlogerie est occupé par certains services de M. Kanaan. Le même commissaire note que des artistes ont souligné que le lieu était propice pour accueillir le futur centre de la BD, car il se situe à côté du MHN. De plus, certains l'assimilent, symboliquement à une sorte de château de Moulinsart! Le même commissaire souhaite, par conséquent, connaître la vision de M. Apothéloz au sujet de l'emplacement.

M. Apothéloz explique qu'il s'agit de travailler, en premier lieu, sur le «quoi», avant de s'intéresser, ultérieurement, au «comment» qui comprend le lieu. En effet, il faut d'abord savoir ce que l'on souhaite faire. Ensuite, le dispositif nécessaire pourra être développé en fonction de ce que recouvre le «quoi» ainsi défini. M. Apothéloz ne peut donc pas répondre à la question du commissaire, car le lieu qui sera retenu dépendra fortement de l'ampleur donnée à ce centre de la BD. Il précise que le Musée de l'horlogerie reste une option.

Un commissaire remercie M. Apothéloz de sa précision sur le rapport entre le contenant et le contenu. Il relève que cet élément était un des défauts du projet de rénovation du MAH. Le débat s'est beaucoup concentré sur le contenant avant même d'évoquer le contenu de ce nouveau musée. Cela a pu contribuer à couler le projet. Pour le nouveau projet, les discussions portent aussi sur le contenu. En ce qui concerne la préférence exprimée par M. Apothéloz sur un centre plutôt

qu'un musée, le même commissaire relève que la motion se focalise à la fois sur un lieu, le Musée de l'horlogerie, et sur un musée. Un centre lui apparaît avoir une ambition plus large qu'un musée. Il ne comprend pas seulement une exposition de planches, de dessins, d'éléments du patrimoine. Il se demande si sont déjà ressortis des discussions du groupe de travail des éléments sur la fonction du centre, en termes, par exemple, de formation, de débats, de liens interdisciplinaires entre la BD et les autres formes d'expression artistique. Ces éléments permettraient éventuellement d'opérer le choix entre centre et musée.

M. Apothéloz répond que, à ce stade, le souhait est d'élargir l'idée d'un centre de la BD, par exemple avec de la médiation culturelle en expliquant la manière dont la politique du livre peut se concrétiser également dans la BD. Il est également question de s'intéresser à la problématique de l'accès à la culture, respectivement à l'écrit. M. Apothéloz explique par ailleurs que le cahier des charges demande également d'estimer la capacité de créer du débat et de l'animation autour de la BD, notamment par la présence d'invités. En revanche, pour l'instant, il n'est pas envisagé de faire du centre de la BD un lieu d'enseignement.

Le même commissaire demande si les membres de la CARTS pourraient avoir accès au cahier des charges.

M. Apothéloz répond qu'il en donnera volontiers une copie.

Un commissaire apprécie la volonté du Canton d'avancer sur ce projet. Il se prononce également en faveur d'un centre. La commission a toujours soutenu un projet pour la bande dessinée et l'idée que Genève soit un centre reconnu pour la BD. Il trouve donc que le mot «centre» correspond bien avec le projet. Il demande que la CARTS soit informée régulièrement des travaux du groupe de travail. Par ailleurs, il s'interroge sur les relations que ce futur centre pourrait avoir avec le public.

A cette dernière interrogation d'un commissaire, M. Apothéloz répond que l'un des aspects du mandat du groupe de travail sera effectivement de s'intéresser aux aspects relatifs à la relation avec le public. Ainsi la manière d'aborder les différents publics cibles, la définition des activités à proposer pour répondre à leurs besoins ou encore le choix d'un concept de médiation culturelle seront discutés au sein du groupe de travail. A la première question d'un commissaire, M. Apothéloz explique qu'il reviendra volontiers à la CARTS pour présenter le rapport du groupe de travail une fois ce rapport adopté par le Conseil d'Etat. Toutefois, il n'informerait pas la CARTS de manière régulière de l'avancée des discussions. D'une part, puisque celles-ci sont en constante évolution. D'autre part, car une validation du rapport par le Conseil d'Etat est nécessaire.

Un commissaire remercie M. Apothéloz pour sa présentation. Il souhaite savoir si ont été associés, dans le groupe de travail, les acteurs qui ont un rapport avec la BD.

M. Apothéloz confirme que c'est le cas. Ce groupe comprend les auteurs de BD, M. Chappuis et M. Tirabosco, le directeur de BD-FIL à Lausanne, un expert belge, deux représentants de la CFP Arts et de la HEAD, un collaborateur de l'Office cantonal de la culture et du sport et, pour la Ville de Genève, M. Sardet.

Une commissaire souligne qu'il est agréable et réjouissant de voir que le Canton s'intéresse de manière dynamique à une proposition culturelle et crée un groupe de travail. Elle remarque que depuis plusieurs années l'établissement de liens entre la Ville et le Canton, en termes de culture, est recherché. Dans le cadre de ce projet, elle se demande ce qui sera attendu de la Ville et quel sera son espace d'action et de responsabilité, puisque le livre revient au Canton.

M. Apothéloz entrevoit deux hypothèses de collaboration entre le Canton et la Ville. D'une part, une collaboration est envisageable si le lieu retenu est un bâtiment de la Ville. D'autre part, la collection de la BGE et son apport dans le projet peuvent également fonder une collaboration.

La commissaire se demande si une collaboration serait également envisagée au moment de l'exploitation du centre.

M. Apothéloz remarque qu'a priori la Ville de Genève ne semble pas très enthousiaste à l'idée de financer le projet pour l'instant, ce qui est logique, puisque ce domaine relève de la compétence du Canton. En revanche, l'apport en nature que pourrait représenter la mise à disposition d'un bâtiment serait l'occasion de collaborer avec la Ville. Le Canton pourrait aussi envisager des travaux pour un bâtiment qui appartient à l'Etat.

Un commissaire s'interroge sur l'intérêt que suscite le projet auprès du secteur privé.

M. Apothéloz confirme l'intérêt du secteur privé, essentiellement sur deux domaines: l'aspect du patrimoine, avec la valorisation du fonds, et le monde des éditeurs. A Genève, il existe aussi un riche réseau d'éditeurs très pointus en matière de bandes dessinées.

Un commissaire demande s'il est envisageable de mettre en place, pour ce centre, une structure paritaire Ville-Canton, à l'instar de l'ancienne Fondation d'art dramatique de Genève. Des représentants de la Ville et du Canton siègent dans cette fondation de droit public, mais cette fondation n'est dépendante ni d'une entité ni de l'autre. Une telle structure permettrait de créer des liens entre la BGE, qui est un service municipal, et la politique du livre, qui est cantonale.

M. Apothéloz se dit très ouvert à l'idée d'une collaboration, quel qu'en soit son mode. Si le Canton devait décider de participer au financement du GTG ou de la Nouvelle Comédie, la question de la participation du Canton dans les organes de gouvernance se poserait forcément. Ce n'est pas parce que le Canton aurait

un ou plusieurs sièges à disposition que la situation devrait être mal comprise. Le travail dans le cadre de la LRT a concentré les aigreurs autour de la capacité d’avoir du pouvoir sur l’un ou sur l’autre. M. Apothéloz souhaite sortir de cette perception, et être davantage complémentaire que subsidiaire.

Un commissaire se demande si un centre de la BD recouvre une conception plutôt étroite ou plutôt élargie. Il évoque des éléments patrimoniaux, comme le domaine très important des affiches. Par ailleurs, il se demande également si le mandat confié au groupe de travail prévoit des interactions avec le MAH, ses experts et sa politique muséale.

M. Apothéloz estime qu’il n’est pas possible de rendre les choses distinctes puisque, par exemple, le fonds Töpffer et une magnifique collection d’iconographie, avec des affiches, se trouvent à la BGE ou au MAH. M. Apothéloz conserve une vision large pour ce centre, précisément pour savoir jusqu’à quel point il est possible d’aller, quitte à se recentrer par la suite sur une conception plus étroite, si l’on estime qu’il n’est pas opportun de déplacer ces fonds. A ce moment, la question se posera et la solution la plus efficiente sera retenue, afin d’assurer une cohérence au projet. On se posera la question, via la LRT, sur la BGE, mais cela prendra beaucoup de temps.

La présidente souhaite avoir des précisions sur la terminologie. M. Apothéloz semblait trouver qu’un musée pouvait manquer de dynamisme. La présidente estime qu’on peut mettre la définition que l’on souhaite. Un musée peut être extrêmement dynamique. La manière dont on reçoit le mot a son importance. Les dessinateurs de bandes dessinées penchaient plutôt en faveur d’un musée, qui fait plus prestigieux. Bien évidemment, lorsqu’il est question de musée, l’aspect patrimonial et de conservation s’impose. Les termes «maison» ou «centre» ont peut-être moins de panache et seront moins plébiscités. Avec le terme «musée», il ne serait pas possible de faire payer des entrées, alors que, dans le cadre d’une fondation, cela est possible.

Pour M. Apothéloz, cette question a plutôt été abordée sous l’angle de l’accès à la culture. Un frein, conscient ou inconscient, peut apparaître face à un musée. Travailler autour d’un centre permet une autre forme de communication. Etant donné l’avancement du projet, la question de la gratuité ou non semble prématurée. M. Apothéloz craint de s’être mal exprimé au sujet du manque de dynamisme d’un musée. Il y a effectivement des musées très dynamiques. Mais, dans l’inconscient collectif, la question des musées peut engendrer des mécanismes de réserve. Les bédéistes parlent d’un musée et d’un centre. Mais, pour l’instant, l’important est de choisir de quelle manière le fonds va être valorisé, de savoir de quelle manière l’accès à la culture va être dynamique, posé et aisé. Il est essentiel de disposer d’un lieu où est possible la médiation culturelle autour de l’écrit et de l’illustration.

La présidente revient sur les propos de M. Apothéloz lorsqu'il souligne l'importance de savoir ce que l'on veut avant de définir comment y parvenir. Les bédéistes auditionnés ont évoqué l'éventualité de consacrer une partie du MAH, après sa rénovation, à la bande dessinée. Mais cette solution n'aurait pas le même impact que de disposer d'un lieu indépendant, et les bédéistes semblaient attachés à un tel lieu.

M. Apothéloz confirme que disposer d'un lieu unique pour la bande dessinée est l'optique privilégiée pour l'instant. La collaboration avec la BGE et le MAH serait renforcée, le cas échéant. Mais l'idée de base est de rechercher un lieu consacré à la bande dessinée.

La présidente résume les propos des bédéistes auditionnés, qui plaident en faveur du Musée de l'horlogerie. Il est évident que le choix dépendra des résultats des travaux du groupe de travail constitué pour ce projet. Quant à M. Kanaan, il estimait que la conservation ne serait pas appropriée dans ce lieu. Selon les bédéistes auditionnés, les œuvres de Töpffer pourraient rester à la BGE et certaines pièces pourraient être sorties pour des expositions. Le premier étage pourrait accueillir les expositions permanentes. Le second étage pourrait être dédié aux expositions temporaires. Les combles pourraient être destinés à des ateliers, des rencontres, des projets pédagogiques.

M. Apothéloz remarque que les bédéistes travaillent sur ce projet depuis 2014 et se projettent effectivement, pour l'instant, dans ce lieu. Mais, si un autre lieu leur est proposé, ils seront certainement ouverts à la discussion.

La présidente demande à quel moment se posera la question de faire appel à des mécènes pour qu'ils participent en partie au financement, par exemple dans le cadre d'un partenariat public/privé et en collaboration avec la Ville.

M. Apothéloz indique qu'un des mandats du groupe de travail est d'étudier la question du financement. Ce groupe est chargé de faire des propositions. Lorsque M. Apothéloz recevra le rapport, il étudiera toutes les possibilités.

Discussions

Un commissaire du Parti libéral-radical se pose la question de l'opportunité de voter cette motion, alors qu'un groupe de travail cantonal étudie le même sujet et doit rendre ses conclusions dans un peu plus de cinq mois. Geler la motion jusqu'au 30 août serait peut-être une bonne solution. Le magistrat vient d'informer la CARTS que le rapport doit lui être remis à ce moment-là. Ce même commissaire propose donc d'attendre la rentrée de septembre pour décider de la suite à donner à cette motion.

Un commissaire du Parti socialiste arrive à la même conclusion que le commissaire Parti libéral-radical, mais avec un chemin différent. Il ne pense pas qu'une décision de la CARTS sur cette motion influence le groupe de travail cantonal. Quelle que soit la décision, ce groupe poursuivra son travail. Il craint que, si la motion est votée maintenant, elle n'apparaisse vide, voire inutile. Cette motion formule des demandes relativement précises au Conseil administratif, et ce dernier répondra qu'il attend les résultats du groupe de travail pour y répondre. Il y a donc le risque de voter pour rien.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce qu'elle est d'accord à la fois avec le commissaire libéral-radical et le commissaire socialiste. Elle trouve également qu'il est opportun d'attendre les conclusions du groupe de travail avant de voter. Le cas échéant, il faudra amender la motion, selon le contenu du rapport. De plus, le lieu proposé sera peut-être un autre bâtiment. La même commissaire estime logique d'attendre la fin de l'été.

Un commissaire démocrate-chrétien ne partage pas l'avis des précédents intervenants. Il trouve que la motion M-1375 est claire, nette, précise. Elle est en attente depuis longtemps et ses propositions sont simples et concrètes. Il prend note qu'un groupe de travail va émettre des avis. Selon lui, les travaux de ce groupe vont durer au moins six mois, voire davantage. La proposition de rénover le Musée de l'horlogerie est une idée intelligente. Certes, la question du financement va se poser. Mais le projet est ciblé. Ce n'est qu'une motion, et le Conseil administratif pourra répondre qu'il attend les conclusions du groupe de travail pour se déterminer. Il pourrait y avoir un musée et un centre pour la BD, qui seraient deux entités différentes. Töpffer pourrait être exposé dans un petit musée simple, mais à son nom. Cette motion, très bien formulée, présente des arguments qui apparaissent justifiés à ce commissaire.

Une commissaire du Parti socialiste partage l'avis des deux premiers orateurs et estime que retravailler au mois d'août sur cette motion pourrait être un levier pour lui donner une nouvelle impulsion, selon les recommandations du groupe de travail. Elle est d'avis qu'il serait intéressant de reprendre cette motion à ce moment-là.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il faut attendre pour voter cette motion pour une raison d'engagement de la Ville. Si elle est votée maintenant, le Canton demandera à la Ville de payer ce qui sera proposé dans la motion. Le magistrat, M. Apothéloz, semblait de bonne composition en indiquant que des réflexions, au niveau cantonal, étaient menées sur le plan des investissements qui, pour une fois, n'étaient pas à la seule charge de la Ville. La commissaire avoue son étonnement en entendant les propos de M. Apothéloz au sujet des investissements à la charge du Canton. Elle trouverait regrettable, alors que, pour une fois, la charge financière d'un projet ne repose pas seulement sur la Ville, de voter

cette motion et de devoir ensuite en assumer le coût. Elle propose donc d'attendre avant de voter cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rejoint la position de la commissaire du Parti libéral-radical et celles de plusieurs préopinants et pense que la CARTS peut se permettre de geler cette motion. Pour être réaliste, l'ordre du jour du Conseil municipal est tellement gigantesque que les résultats du groupe d'étude seront disponibles bien avant que cette motion, si elle est adoptée ce soir, ne puisse être traitée en plénum. Elle partage également l'avis exprimé sur le financement et trouve cet élément primordial. Le magistrat préconise de disposer d'un projet avant de trouver un lieu. Selon la commissaire, les choses ne se passent pas souvent ainsi. Elle attend avec intérêt ce qui va sortir du groupe d'étude. Elle cite l'exemple du groupe d'étude sur le MAH visant à relancer un projet suite à un échec. C'est une manière politique d'aborder la question. Dans la réalité des faits, c'est bien de mentionner la LRT, lorsque cela arrange. La commissaire relève que dans la nouvelle Constitution votée il y a une dizaine d'années il existe une loi qui demande au Canton de s'engager plus en matière culturelle, et le Canton n'a fait que se désengager. La Ville a d'importants projets culturels en travaux, comme l'agrandissement du MAH. Si le Canton veut négocier pour des bâtiments elle n'y est pas opposée. Pour la motion, elle est d'avis d'attendre. Si le Canton a le domaine des livres à sa charge, il n'y a pas de raison de se précipiter dans ce projet et de devoir le financer. Elle suggère donc d'attendre les propositions du Canton.

La présidente, du Parti libéral-radical, annonce ne pas partager l'avis de son groupe. Elle lit la première invite: «d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public». Pour la présidente, cette première invite, de portée générale, ne se réfère pas explicitement à un Musée de la BD. Elle trouve cette invite intéressante et de nature à inciter le magistrat à commencer à faire le deuil de ce bâtiment. La présidente considère effectivement que la transformation de ce bâtiment en bureaux est un scandale. Par ailleurs, elle estime que le gel de la motion enverrait un mauvais signal: il pourrait apparaître que le Conseil municipal renonce à requérir quoi que ce soit. La deuxième invite demande «d'étudier la possibilité d'y ouvrir un Musée de la bande dessinée». Là encore, il n'y a aucune exigence. Quant à la troisième invite relative aux crédits nécessaires, elle suggère de rajouter un amendement proposant de «concrétiser ce projet de musée suite aux résultats fournis par le groupe de travail du Canton». Ainsi le délai souhaité par la commission serait clairement signalé. Il ne s'agit pas de se faire d'illusions: si la Ville ne classe pas cette demande, ce sera en raison de la proximité avec les élections. La présidente pense qu'un signal fort serait donné à la Ville si un amendement, proposant d'attendre les résultats des travaux effectués par le groupe de travail cantonal, est rajouté. Elle regretterait que la Ville se repose sur ses lauriers en attendant que le Canton effectue le travail, parce que le Conseil municipal ne présente aucune demande à ce sujet. Elle considère que

cette motion est forte et réalisable. Aucun lieu n'est imposé. La présidente pense qu'il est dommage de geler cette motion.

Pour aller dans le même sens, le commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de supprimer la troisième invite, du moment que la commission est en attente des résultats du groupe de travail. Il fait remarquer qu'il n'est pas toujours question des crédits nécessaires dans une motion. D'ailleurs, il trouve étonnant que cette motion demande que «tous les crédits nécessaires» soient mis à disposition. Pour ce même commissaire, il est important de garder les deux propositions, à savoir celle d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public et celle «d'étudier la possibilité d'y ouvrir un Musée de la bande dessinée», sous réserve du travail effectué par le groupe ad hoc. Ainsi la motion est traitée, et l'on évite de la couler.

Plusieurs participants réfutent vouloir couler cette motion.

La présidente propose de passer aux votes. Elle va soumettre aux suffrages la suppression de la troisième invite et l'amendement suivant: «dans la réalisation de ce projet – musée, fondation ou centre – collaborer avec le Canton et attendre les résultats du groupe de travail cantonal piloté par le Conseil d'Etat».

Un commissaire du Parti socialiste s'interroge sur le bien-fondé de cet amendement, alors que la majorité de la commission souhaite précisément «attendre les résultats du groupe de travail».

Plusieurs commissaires suggèrent de se prononcer d'abord sur la volonté de la commission de voter ou non sur la motion.

Vote

La présidente demande qui est en faveur de voter sur cette motion ce soir.

La majorité de la commission, contre 2 non (PLR, PDC), s'oppose au vote de la motion.

Séance du 8 avril 2019

Audition de M. Benoît Dubesset, président de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), et de M. Matthieu de la Corbière, directeur du Service de l'inventaire de l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

La présidente remercie les membres de la CMNS de leur venue et pense que cette audition sera très bénéfique, car la CARTS cite souvent la CMNS. Connaître mieux ses buts et ses règles sera donc très profitable. La CARTS sait que le but premier est de préserver le patrimoine. L'audition de la CMNS est liée à deux

motions à l'ordre du jour de la présente séance. Tout d'abord, la motion M-1372 concerne «Un parcours urbain pour notre passé». La CARTS est consciente qu'en général la CMNS ne peut se prononcer qu'au cas par cas. Mais elle souhaite toutefois recueillir son avis, d'une part, sur cette motion, qui plaide pour une valorisation du patrimoine bâti genevois, ce qui est également le but de la CMNS, et, d'autre part, sur les empreintes au mobilier urbain qui pourraient découler de cette motion. Il s'agirait éventuellement de poteaux ou de panneaux transparents, discrets et réversibles.

La deuxième motion propose la création d'un Musée de la bande dessinée. Pour l'instant, le choix du lieu n'est pas encore arrêté. Le Conseil administratif fera des propositions pour la réalisation de cette motion, si elle est adoptée. Lors de son audition, le magistrat est apparu sceptique sur le choix de l'ancien Musée de l'horlogerie qui, selon lui, n'est pas adapté, car il n'est plus aux normes en termes d'accueil des collections (hygrométrie, etc.). En revanche, les dessinateurs auditionnés considèrent l'ancien Musée de l'horlogerie comme le lieu idéal en termes d'emplacement et de taille. Pour accueillir du public, ce bâtiment nécessiterait des travaux, notamment pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. La CARTS souhaiterait avoir le point de vue de la CMNS sur les travaux qu'elle estimerait envisageables et tolérables. Le sous-sol est-il équipé pour la conservation de pièces et de documents? Quelles transformations la CMNS peut-elle envisager pour les deux étages ainsi que pour les combles?

Avant de passer la parole aux auditionnés, la présidente procède à un tour de table, afin que les participants se présentent.

M. Benoît Dubesset est architecte et l'actuel président de la CMNS. Cette entité renouvelle chaque année sa présidence. Les membres sont nommés pour une période de quatre années par le Conseil d'Etat.

M. Matthieu de la Corbière est historien des monuments au sein de la CMNS et directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire à l'OPS.

Pour éviter les confusions entre les diverses entités, M. Dubesset décrit les différents niveaux. L'OPS a été dirigé durant dix ans par M^{me} Sabine Nemeç-Piguet. Ce service chapeaute le Service des monuments et des sites (SMS), le Service d'archéologie, le Service de l'inventaire. Le SMS est le service le plus important, le bras actif de la protection du patrimoine. Il regroupe 17 collaborateurs. Ils s'occupent des dossiers, des recherches, des différentes activités nécessaires à la conservation du patrimoine. Le SMS a été créé en 1976. Il lui a été confié la mission de procéder à un recensement général du patrimoine du Canton, des plans de sites, des différents éléments pour améliorer le principe de protection du patrimoine. Cette mission a pris beaucoup plus de temps que prévu, elle n'est d'ailleurs toujours pas terminée. La CMNS est beaucoup plus ancienne, puisqu'elle date de 1920. A cette époque, neuf personnes étaient

nommées par le Conseil d'Etat pour veiller aux questions patrimoniales. Ces personnes étaient consultées pour certaines causes, comme la Tour de l'Île. La Charte de Venise a permis de se rendre compte qu'il fallait réagir suite aux nombreuses démolitions des années 1960. L'OPS a été créé suite à la Charte de Venise. La CMNS, bien que datant de 1920, est toujours active. Elle n'est toutefois pas un organe décisionnel. C'est une des principales commissions consultatives auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC), dans le sens où les préavis qu'elle donne sont suivis à 95%, par l'OAC et par les tribunaux, en cas de recours. La CMNS dispose donc d'un certain poids et s'attire par conséquent des ennemis. La CMNS veille à l'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), de même que les lois sur les forêts, les eaux. Tous les préavis de la CMNS sont argumentés par rapport à l'application de la loi. La marge de manœuvre est donc assez restreinte. Certes, des dérogations peuvent être accordées, mais elles doivent être clairement identifiées, expliquées, circonstanciées.

Pour revenir aux deux motions, M. Dubesset précise tout d'abord qu'il remplace M^{me} Erica Deuber Ziegler, dont les connaissances urbanistiques et historiques sont exceptionnelles. Dans la motion concernant le Musée de la bande dessinée, nombre d'éléments sont apparus évidents et clairs. Il s'agit d'un bâtiment où il faudrait mettre un équipement public, de type muséal, plutôt que des bureaux pour l'administration. Ce serait favorable pour sa conservation. Il est vrai que ce bâtiment n'est pas très grand, ce qui peut impliquer des contraintes. Le système obsolète de sécurité n'a pas permis d'éviter le vol que l'on connaît. De nombreux travaux seraient à envisager au niveau de la sécurité, de l'accès des personnes à mobilité réduite, des économies d'énergie. Une restauration relativement lourde serait nécessaire. Mais ce lieu fait partie des bâtiments qui méritent d'être rénovés. Et si son utilisation est adaptée, la CMNS est tout à fait favorable à ce type de projets et elle aidera la CARTS à trouver des solutions qui soient architecturalement et patrimonieusement adaptées. La CMNS ne mettra pas de bâtons dans les roues d'un tel projet.

Sur les conseils de M^{me} Erica Deuber Ziegler, M. de la Corbière trouverait intéressant d'envisager de demander une mesure de protection pour le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie, qui le mérite vraiment. Il date de 1835. C'est un bâtiment majeur du quartier. Si un investissement de caractère public est envisagé, une mesure de protection serait adéquate.

M. Dubesset se réfère à la création de l'OPS en 1976. A ce moment, il était prévu que tout le recensement de Genève soit achevé en 2000. Et, aujourd'hui, ce bâtiment n'est pas encore recensé. A ce jour, il ne dispose d'aucune protection. C'est effectivement un paradoxe, puisque, juste à côté, un chalet est, lui, inscrit à l'inventaire. La CMNS, lorsqu'elle se trouve face à de telles incongruités, souhaite demander l'inscription, car cette étape permet de protéger le bâtiment et de

faciliter sa restauration. Par ailleurs, l'Etat peut ensuite intervenir dans les aides à la conservation.

M. de la Corbière estime que, selon le projet envisagé, une visite de la CMNS ne serait pas inopportune. La CMNS pourrait alors constater l'état du bâtiment et donner à la CARTS des indications sur ce qui pourrait être sauvegardé. Il est toujours préférable de prendre la situation en amont plutôt qu'en cours de procédure. Etant donné l'intérêt de l'objet, qui est très ancien et mériterait une mise sous protection, l'envoi d'une délégation de la CMNS est tout à fait envisageable. L'OPS pourrait aussi déclencher une étude historique sur le bâtiment pour avoir tous les éléments qui permettraient de décider de son aménagement futur. Envisager un aménagement sans avoir fait ces premiers constats historiques serait peut-être un peu hâtif.

Un commissaire pose une question factuelle: il souhaite connaître l'affectation de ce bâtiment à l'origine. Etait-ce une maison de maître, une villa d'été, la maison du jardinier?

M. Dubesset se réfère aux indications de M^{me} Deuber Ziegler pour préciser que ce bâtiment est devenu un musée en 1972. Avant, c'était une propriété privée. Il s'agit vraisemblablement d'une donation.

M. de la Corbière rappelle que les connaissances sont très limitées, puisque ce bâtiment n'a été ni étudié ni recensé. Seuls quelques éléments existent sur la datation ou le propriétaire. Il y a, en l'occurrence, toute une connaissance à acquérir.

M. Dubesset estime qu'il est assez extraordinaire, en pleine ville de Genève, qu'un tel objet patrimonial n'ait pas été recensé. Sans doute aurait-il fallu beaucoup plus de personnel pour achever ce travail en 2000, comme initialement prévu. Un recensement systématique est effectué par commune, et il a été commencé par le bout du canton. Géographiquement, Cologny n'est pas encore concerné par ce recensement.

La présidente estime que c'est la preuve que beaucoup d'objets existent à Genève, et que c'est rassurant.

Le même commissaire demande si la maison faisait partie d'un ensemble ayant le même propriétaire, dont le bâtiment du département de la culture et le chalet.

M. Dubesset estime que cela est probable. D'autres éléments devraient aussi être situés à l'emplacement du MHN. C'est là que le travail de l'historien intervient, en remontant à la carte Dufour et à la carte Napoléon. Les éléments du puzzle se mettent en place peu à peu. Il faut aussi effectuer des recherches au Registre foncier. Tout cela prend des mois.

Le même commissaire remarque que l'annuaire genevois de 1920 permet de connaître le propriétaire.

Une commissaire se réfère à l'inscription évoquée par la CMNS et demande de quel registre il s'agit.

M. Dubesset répond qu'il existe diverses mesures de protection, par exemple les plans de sites qui délimitent un quartier. Après une étude historique, on définit des valeurs de bâtiment, ce qui peut être démoli, ce qu'il faut conserver, les aspects naturels, etc. C'est un exemple de mesure de protection. Une autre mesure de protection vise plutôt les bâtiments: il s'agit de l'inscription à l'inventaire. Pour le canton de Genève, il y a quelque 1500 bâtiments. Pour un objet de grande qualité, il existe une procédure de classement. C'est une procédure très rigoureuse. Si un objet est classé, il est alors très compliqué d'intervenir sur ce bâtiment. Ce classement fait référence au classement national. Des collaborateurs de la Confédération viennent ausculter le bâtiment. Dans le cas du temple de la Fusterie, devoir faire des travaux dans ce bâtiment classé prend des proportions compliquées. Par contre, une inscription à l'inventaire présente des avantages. Des bâtiments récents peuvent également y figurer, comme la tour de Rive au boulevard Helvétique.

La même commissaire demande quelle pourrait être l'action du Conseil municipal pour une inscription.

M. Dubesset estime qu'une recommandation du Conseil municipal serait favorable et faciliterait grandement cette inscription. En effet, si le propriétaire initie cette démarche, l'Etat peut alors agir plus vite. L'accord du propriétaire est nécessaire.

M. de la Corbière ajoute qu'une telle inscription à l'inventaire valorise le bâtiment et garantit sa conservation en l'état, en évitant des modifications trop importantes.

Une commissaire se réfère aux propos tenus des auditionnés, selon lesquels l'un des avantages d'une inscription serait de faciliter l'aide financière, notamment du Canton. Elle exprime la crainte qu'une telle inscription limite les possibilités d'aménagement de ce bâtiment, par exemple sa transformation en musée.

M. Dubesset explique que désormais, lors de mesures d'inscription à l'inventaire ou de classement, les bâtiments ne sont plus figés comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années, sans se préoccuper de son futur. Aujourd'hui, et c'est le cas du Manhattan, lorsqu'un bâtiment est classé, on se préoccupe de son avenir. En l'occurrence, le projet d'un musée dans l'ancien Musée de l'horlogerie tombe très bien, puisqu'il y a l'idée d'une utilisation future de ce bâtiment patrimonial. La CMNS est très intéressée à participer à cette prolongation.

M. de la Corbière ajoute qu'une mesure de protection garantit aussi une collaboration avec la CMNS et les services concernés en cas d'aménagement. C'est plus constructif que le dépôt d'une simple demande pour une autorisation de construire.

La même commissaire se réfère à l'activité de la CMNS et demande si cette entité a aussi la possibilité, selon la loi, d'examiner l'intérêt patrimonial des bâtiments qui ne sont ni inscrits ni classés.

M. Dubesset précise que le champ d'activité de la CMNS a trait aux zones patrimoniales, par exemple la loi Blondel, soit les bâtiments qui forment un ensemble construit jusque dans les années 1930. Toute la Vieille-Ville fait partie d'une zone patrimoniale. Dans les anciennes fortifications, toute une série de bâtiments vont jusqu'à Carouge et forment un ensemble. On compte aussi le plan de site de la rade, le plan de site des rives du lac, des plans de sites comme les zones 4B protégées dans les villages. M. Dubesset indique que, pour toutes les zones qu'il vient de citer, les autorisations de construire passent par la CMNS pour le contrôle patrimonial.

La présidente évoque la possibilité d'adresser au Conseil administratif une demande spécifique, sous forme d'amendement, qui stipulerait, pour la motion M-1375, que la commission et le Conseil municipal demandent au Conseil administratif de recommander d'inscrire ce bâtiment à l'inventaire.

M. Dubesset estime que le classement est une procédure beaucoup plus lourde. L'inscrire à l'inventaire permet de l'intégrer à un registre. Si son étude historique détermine qu'il a des qualités exceptionnelles, une procédure de classement peut être envisagée. Seuls quelque 200 bâtiments sont classés. Le classement est un stade supérieur, qu'il est difficile de franchir, car c'est beaucoup plus contraignant pour l'utilisation future du bâtiment. Par ailleurs, la Confédération est également partie prenante. D'autres règles s'appliquent que pour la mise à l'inventaire qui conserve une souplesse d'adaptabilité. La procédure est beaucoup moins compliquée.

La présidente estime qu'il est étonnant d'imaginer que ce bâtiment n'est pas inscrit. On peut imaginer que, si un projet de construction prévoyait la destruction de ce bâtiment, la population s'en émouvrait et lancerait un référendum. La population est particulièrement attachée à ce bâtiment. La présidente trouve très intéressant d'entendre les représentants de la CMNS.

M. Dubesset évoque la construction du MHN dans les années 1960 et imagine que, si une telle construction était envisagée aujourd'hui, un plan de site aurait été créé. Et il couvrirait toute la zone jusqu'au bâtiment du département de la culture. La place réservée au musée aurait été définie et le reste du secteur aurait été protégé.

Une commissaire demande si des bâtiments «passent à la trappe» ou subissent quand même, sans être rasés, des saccages. Le périmètre de la Vieille-Ville est classé de fait, mais il y a quand même le cas du MAH, avec le projet Nouvel, et de son extension. Le bâtiment lui-même n'était pas classé, il l'était de fait, parce que

le périmètre le classait, ce qui explique qu'on a pu imaginer une extension. Cela permet des largesses de considération, d'adaptation, d'interprétation.

M. Dubesset indique que le MAH prend en compte une autre problématique. Dans le cas du MAH, il y avait une volonté de la part du Conseil municipal de faire un projet et d'organiser un concours. Du moment qu'un concours d'architecture est organisé sur des zones qui ne sont protégées que par la loi Blondel, des possibilités d'aménagement existent, surtout quand le concours recueille les faveurs de l'ensemble des juges et de l'administration. Une forme d'autorité supplémentaire découle du concours et une rivalité peut s'installer. Le projet Nouvel a beaucoup fait parler de lui à la CMNS. Et c'est la CMNS qui a empêché la surélévation et le remplissage de la cour. Ces deux aspects ont pu être étayés par des rapports historiques.

La même commissaire demande si la loi n'est pas applicable de fait.

M. Dubesset répond que la loi comprend des dérogations. C'est pourquoi la CMNS préfère, pour l'ancien Musée de l'horlogerie, passer par l'inscription à l'inventaire. Cette étape est un outil qui permet de travailler à la protection du bâtiment. Par ailleurs, c'est un statut juridique.

La même commissaire s'enquiert de l'existence de bâtiments patrimoniaux en dehors des zones concernées par la loi Blondel et de la Vieille-Ville et qui risquent d'être détruits.

M. Dubesset indique que ce n'est que récemment que le Conservatoire a été protégé, ce qui a permis de faire des travaux. Il avait un statut non défini. C'est une problématique délicate. On ne peut se pencher sur un objet pour le protéger que lorsqu'une demande d'autorisation est présentée, car c'est à ce moment-là qu'il apparaît dans le paysage cantonal. Récemment, c'est grâce à une autorisation de construire dans un petit bâtiment faisant partie d'une grande et magnifique propriété du XVIII^e siècle à Cologny qu'il a été constaté qu'elle ne bénéficiait d'aucune protection. Une demande d'inscription a donc été lancée.

M. de la Corbière souligne que l'office a relancé le recensement architectural du canton en 2015. Dix-huit communes ont été étudiées et environ 1660 bâtiments, considérés comme dignes d'intérêt, ne bénéficient d'aucune mesure de protection. Genève n'est pas comprise dans les 18 communes. Cela donne donc une indication du nombre de bâtiments potentiellement dignes d'intérêt qui restent à découvrir, puisque le canton compte 45 communes.

Un commissaire rappelle que l'ancien Musée de l'horlogerie ne sera pas forcément le lieu retenu pour le Musée de la bande dessinée. Une réflexion entre la Ville et le Canton se développe. Un lieu adéquat est recherché. La réflexion porte aussi sur le choix éventuel d'un centre de la bande dessinée plutôt que d'un musée.

Le même commissaire évoque la villa Bryn Bella, maison de maître qui date de 1842 et qui est devenue le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Ce musée a connu deux vols, le premier d'un montant de 2 millions de francs et le deuxième d'un montant de 10 millions de francs. La conservatrice espérait la réouverture de ce lieu, mais cela ne s'est pas fait, probablement en raison du manque de sécurité. Le même commissaire évoque la taille modeste du bâtiment relevée par les auditionnés. Il demande quelle pourrait être la meilleure utilisation, avec une vocation publique, de ces bâtiments anciens et si des exemples peuvent être cités.

Tout d'abord, M. Dubesset estime sa superficie à environ 1200 m². Il est d'avis que la bande dessinée est une bonne option, puisqu'elle ne produit pas d'œuvres encombrantes. Il s'agit principalement de planches A4 ou d'un format un peu plus grand. Une place énorme n'est donc pas nécessaire. Il cite l'exemple de la librairie Papiers Gras, où il existe une énorme présentation de bandes dessinées sans qu'il y ait beaucoup de place. La maison dont il est question a beaucoup de décorations. Il sera donc peut-être difficile de trouver des emplacements pour exposer des pièces. Mais les architectes d'intérieur savent très bien résoudre ces problèmes. A priori, il trouve intéressant et approprié de mettre de la bande dessinée dans ce lieu, par rapport à la taille des objets à exposer. M. Dubesset évoque le futur musée Bastion Saint-Antoine pour l'archéologie. Un gros effort est fait pour créer une dalle protégée, alors qu'il s'agit d'un tout petit musée que seule une cinquantaine de personnes pourront visiter en même temps. Il considère donc que l'aménagement de l'ancien Musée de l'horlogerie pour la bande dessinée devrait être possible.

La présidente indique que plusieurs dessinateurs ainsi que le directeur de la librairie Papiers Gras ont été auditionnés et qu'ils plaident pour ce lieu. Ils trouvaient notamment que la taille et la situation du bâtiment, près du MHN, étaient idéales.

M. Dubesset évoque aussi le Centre de gravure, situé à côté, qui formerait une sorte de parenté. Ce serait dans la lignée de ce musée.

M. de la Corbière estime également que la situation géographique, au centre, est très intéressante. Par ailleurs, si le bâtiment est inscrit à l'inventaire, il valorise le contenu, et inversement. La bande dessinée peut y trouver un écrin valorisant. Le lien avec Töpffer est également important.

La présidente trouverait ce lieu adéquat aussi pour son aspect «château de Moulinsart», comme cela a été évoqué lors d'une précédente audition.

Un commissaire constate qu'il est assez facile de demander l'inscription d'un immeuble au registre. Il souhaite savoir si c'est également simple de le radier de la liste. Il cite l'exemple de la ferme Menut-Pellet qui appartient à la Ville de Genève et que la commission a visitée. La commission a constaté qu'il

s’agissait quasiment d’une ruine. Elle a également appris que cette ferme était inscrite au registre. Pour l’inscription, il faut présenter une demande, et c’est le Conseil d’Etat qui décide. Le même commissaire souhaite savoir s’il arrive fréquemment que des demandes de radiations soient présentées et de quelle manière elles sont traitées.

M. Dubesset répond qu’il existe des déclassements, mais ils sont très rares. Une telle démarche lui apparaîtrait compliquée. Du moment qu’il y a une inscription, il y a un arrêté du Conseil d’Etat, ce qui passe en termes de loi. Revenir sur une inscription imposerait un passage en commission et un déjugement. M. Dubesset n’a pas connaissance d’un bâtiment qui ait été déclassé.

Le même commissaire demande si une partie d’un bâtiment a déjà été déclassée.

Plusieurs participants citent le Plaza.

M. Dubesset évoque des cas très exceptionnels. A priori, une telle procédure n’entre pas en ligne de compte.

Une commissaire rappelle que le Musée de l’horlogerie et le Musée Rath posent des questions de normes sécuritaires. Actuellement, notamment le Musée Rath, ils ne sont plus aux normes sécuritaires européennes. Ils ne peuvent donc pas recevoir de collections européennes. Ils peuvent exposer des collections suisses. La commissaire demande quelles sont les contraintes patrimoniales pour les musées.

M. Dubesset estime que les contraintes ne sont pas patrimoniales, elles sont financières. Pour le Musée Rath, il s’agit d’un assainissement complet. Il faut procéder de l’intérieur avec un changement de vitrage. Le système de chauffage doit être remis aux normes. Il faudrait investir plusieurs millions pour des travaux qui ne se verront pas. L’espace ne changera pas vraiment après ces coûteux travaux.

Une commissaire demande si inscrire au patrimoine ou classer des bâtiments a un coût, autre que celui en personnel. Elle évoque le retard mentionné précédemment.

M. Dubesset qualifie d’effet d’aubaine si la Ville demandait l’inscription de l’ancien Musée de l’horlogerie à l’inventaire. En l’occurrence, il n’y aurait pas de coût. En effet, l’OPS va charger un historien d’en faire l’étude historique et les vérifications nécessaires, ce qui est le travail des collaborateurs du service. Il n’y aurait donc aucun coût pour le propriétaire. Mais, par la suite, le propriétaire pourra mieux cadrer son projet et bénéficier d’une meilleure visibilité. Toutefois, la rénovation pourrait être plus soignée, ce qui engendrerait peut-être un coût supplémentaire.

M. de la Corbière relève une question de logique et de cohérence. Si le Conseil municipal veut un centre culturel dans un bâtiment ayant un intérêt historique, il apparaît effectivement cohérent de prévoir que ce projet soit accompagné d'une mesure de protection. Il serait curieux qu'un nouveau rôle important soit donné à ce bâtiment sans l'accompagner de mesures de protection. Ne pas le faire pourrait susciter des questions quant au but de la transformation.

Séance du 15 avril 2019

La présidente soumet aux suffrages la poursuite des travaux de la CARTS avec la discussion sur les deux motions en attente.

Un commissaire demande si la motion M-1375 n'est pas en *stand-by*.

La présidente indique que le vote prévoyait de ne pas procéder au vote de la motion, dans l'attente de l'audition de la CMNS.

Un commissaire propose de stopper les travaux et de relire les notes de séance relatives à la motion M-1375.

Un commissaire indique que, suite à l'audition de M. Apothéloz, la CARTS avait voté la proposition d'attendre les résultats du groupe de travail.

Un commissaire demande si la CARTS attend le rapport du groupe créé par Thierry Apothéloz pour reprendre la discussion ou si elle traite cette motion sans avoir pris connaissance de ce rapport.

La présidente répond que c'est la présente proposition. Elle demande si les conseillers municipaux veulent amender la motion. Mais, préalablement, la présidente pose la question de la poursuite des travaux et de repousser le traitement des deux motions lors d'une prochaine séance.

Vote

La majorité vote pour l'arrêt des travaux.

Séance du 6 mai 2019

Discussions et votes

La présidente a vérifié la teneur du vote sur cette motion. Lors de la dernière séance, un commissaire avait indiqué que cette motion avait été gelée ou suspendue. Lors de la séance du 18 mars, ce même commissaire, avait proposé de supprimer la troisième invite, étant donné que la commission est en attente des

résultats du groupe de travail. La présidente cite la troisième invite: «de proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets». Le vote sur cette motion portait sur «Qui est en faveur de voter cette motion ce soir?». Et, finalement, la motion n'avait donc pas été votée le 18 mars. Le gel de cette motion n'avait pas non plus été voté. La CMNS a été auditionnée sur ce sujet après la séance du 18 mars.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il y a eu un gel du vote, pas un gel des travaux.

La présidente redit que la CARTS a décidé le 18 mars de ne pas voter cette motion. Elle demande si la CARTS souhaite voter cette motion ce soir, si elle souhaite présenter des amendements. Elle rappelle qu'un amendement a été proposé le 15 avril: il s'agit de la suppression de la troisième invite. Cette troisième invite devient effectivement difficile à défendre, du moment que le Canton veut participer à l'élaboration de ce musée. Lors de son audition, la CMNS avait émis l'idée que le Conseil municipal demande une mesure de protection pour le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie, une telle démarche pouvant se révéler favorable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de ne pas supprimer la troisième invite et de ne pas toucher cette motion, car à l'heure actuelle le Canton n'a fait aucune proposition. Une votation populaire a lieu le 19 mai sur l'initiative «Pour une politique culturelle cohérente à Genève». On ne sait pas comment le Canton va se positionner sur la culture. M. Kanaan fait l'éloge de M. Apothéloz. Cette même commissaire demande à voir, car il s'agit de questions éminemment politiques. Le Canton ne dispose pas de beaucoup d'argent pour la culture. Si la Ville investit plus de 250 millions de francs, le Canton investit quelque 70 millions de francs. La commissaire souhaiterait savoir si le Canton prendrait en charge le Musée de la bande dessinée dans son entièreté, s'il fait des propositions concrètes. Elle souhaite que l'on n'abandonne ni l'idée du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie ni les possibilités de la Ville de soutenir la création de ce musée. La CARTS a écouté les auditionnés. Un travail a été proposé depuis plus de cinq ans par les dessinateurs de BD et par un collectif qui s'est mis en place pour travailler sur cette question. Devant ces incertitudes politiques quant à l'engagement du Canton au niveau culturel, la commissaire préférerait laisser les invites en l'état, en stand-by, et attendre ce que le Canton propose et ne pas abandonner les propositions qui figurent dans cette motion.

La présidente prend note que cette commissaire souhaite laisser la motion telle quelle.

Le même commissaire du Parti socialiste annonce que, si la motion devait être votée ce soir, il aurait deux amendements. Le vote avait été repoussé en attente d'une position claire du Canton. Lors de l'audition de M. Apothéloz, aucune position claire n'a été exprimée. Le conseiller d'Etat était lui-même en

attente du rapport du groupe de travail. C'est la raison pour laquelle le vote avait été repoussé. Sans résultats du groupe de travail, la CARTS pourrait attendre, d'une part, les résultats de la votation du 19 mai, car ce vote va engager le Canton pour une politique culturelle qui n'existe pas pour l'instant et, d'autre part, les résultats du groupe de travail. La CARTS devrait effectuer la démarche auprès du groupe de travail ou auprès de M. Apothéloz pour qu'elle obtienne des informations sur les résultats du groupe de travail. Le commissaire souhaite proposer un amendement visant à demander au Conseil administratif de proposer la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Il apparaissait que cette maison ne méritait peut-être pas d'être classée, au sens strict du terme. Par contre sa mise à l'inventaire semblait recueillir l'approbation générale. Le même commissaire soumet le libellé de son amendement, décomposé en deux parties. La première invite existante est précédée par les termes «– de demander la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie et». Cette invite est donc ainsi libellée: «– de demander la mise à l'inventaire du bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie et d'affecter ce bâtiment à une activité ouverte au public;». Il s'agit donc d'une modification de la première invite. Le commissaire a un doute sur la nécessité de formaliser dans la motion le fait que le Musée de la bande dessinée doit forcément se trouver dans l'ancien Musée de l'horlogerie. En effet, il semble que des oppositions pourraient venir du département. Il propose donc de modifier la deuxième invite en supprimant le pronom «y». Elle serait ainsi libellée: «d'étudier la possibilité d'ouvrir un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.)».

Une commissaire du Parti libéral-radical est un peu ennuyée par la manière dont ont été organisés les travaux pour prendre position ce soir de sorte qu'il y ait un sens. Pour revenir sur la remarque de la commissaire d'Ensemble à gauche, tant que cette motion était traitée au niveau municipal, le Conseil municipal pouvait faire état de sa volonté de créer quelque chose à cet endroit. La commissaire approuve aussi la proposition d'amendement du commissaire socialiste relative à la mise à l'inventaire du bâtiment. Elle rappelle qu'elle s'était opposée, ainsi qu'un autre commissaire, à ce que la CARTS auditionne M. Apothéloz, car elle voulait que cette proposition reste une initiative municipale. Elle était également favorable à voter cette motion à ce moment-là. La question de la mise à l'inventaire s'ajoute maintenant, et c'est un point positif. Quant à l'audition de M. Apothéloz, magistrat au demeurant intéressant et fort sympathique, il a mis la CARTS sur la piste de collaborer avec le Canton. Il n'y a aucune garantie sur ce point, mais pour la première fois il y a un magistrat qui affiche sa volonté de travailler avec la Ville, et c'est ce qui est demandé depuis des lustres. La même commissaire estime que, politiquement, «c'est cuit», quelle que soit la décision que votera la CARTS. Que cette motion soit votée ou non, cela ne change plus rien pour elle, parce que, politiquement, la CARTS est dans une situation

étrange. On ne sait pas si les politiciens vont réaliser ce projet tout seuls. La commissaire voulait, à ce stade, exprimer son malaise.

Un commissaire du Parti libéral-radical veut exprimer un autre malaise, cette fois à propos de la mise à l'inventaire du bâtiment. Il n'a qu'une confiance limitée en la CMNS et ses prises de position. Il s'étonne que la CMNS n'ait pas bougé avant si ce bâtiment était tellement important. En le faisant mettre à l'inventaire maintenant, ce même commissaire craint qu'au moment d'en faire un musée des restrictions soient imposées. Il cite comme exemple la ferme Menut-Pellet qui n'était pas classée, mais mise à l'inventaire, et qui coûte fort cher à la Ville. Pour revenir à l'ancien Musée de l'horlogerie, il s'étonne qu'il n'ait pas été protégé jusqu'à maintenant. Toutes les associations patrimoniales qui, habituellement, mettent des bâtons dans les roues pour toutes les constructions à Genève n'ont pas demandé de protection pour ce bâtiment. Le commissaire trouve quelque peu gênant que ce soit le Conseil municipal qui engage ces associations à agir pour ce bâtiment, en risquant de «se tirer une balle dans le pied» au moment d'y créer un musée. Il s'abstiendra, voire s'opposera sur cet amendement de mise à l'inventaire, parce qu'il l'estime un peu dangereux.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien aurait souhaité voter cette motion sans la dernière invite relative aux crédits nécessaires à la réalisation de ce projet. Il a proposé cette suppression afin que M. Kanaan ait déjà en main cette motion, car il pense – et cela ne lui pose pas de problème – que M. Apothéloz va aller au bout de ce projet. Un groupe de travail avance sur ce projet. Il estime que l'étude de ce musée ou d'un centre sur la BD n'est pas la même chose, et ce même commissaire visait, stratégiquement, à donner à M. Kanaan la position du Conseil municipal, tout en laissant les choses avancer au niveau du Canton. Ce n'est pas contradictoire: il s'agit juste de jouer sur les deux tableaux.

La présidente résume la situation. Pour elle il y a trois propositions:

- la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche de la voter telle quelle;
- la proposition du commissaire du Parti démocrate-chrétien de la voter en supprimant la troisième invite;
- la proposition du commissaire du Parti socialiste de la voter avec un amendement à la première invite.

Le commissaire du Parti socialiste intervient pour indiquer qu'il retire son amendement à la deuxième invite.

La commissaire d'Ensemble à gauche n'a pas fait la proposition citée par la présidente. Elle a demandé le stand-by pour cette motion, car elle estime que la CARTS peut se permettre d'attendre quelques mois.

La présidente l'interrompt pour indiquer qu'elle fera aussi voter le stand-by.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, pour son groupe, s'étonne d'entendre que cette motion puisse être votée ce soir, car il pensait qu'elle avait été suspendue. Il rejoint la proposition du commissaire centriste. Cette motion peut être votée ce soir, mais il ne faut pas donner un signal au Canton que la Ville veuille tout prendre en charge financièrement. Le commissaire est donc favorable à la suppression de la troisième invite. Concernant la mise à l'inventaire, il s'était préoccupé, lors d'une précédente séance, s'il était possible de retirer un objet de l'inventaire. Il s'avère que cela n'est pas possible. Si ce bâtiment est transformé en musée, il ne sera pas détruit. Par contre, s'il n'est pas transformé, son utilisation future ne peut pas être garantie. Le même commissaire s'opposera donc à l'amendement du commissaire socialiste.

Votes

La présidente propose de passer au vote de l'amendement du commissaire socialiste.

Le commissaire du Parti socialiste estime que la première question est de savoir si la CARTS vote cette motion ce soir. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas lieu de voter les amendements.

La présidente demande donc qui approuve le vote de cette motion ce soir.

Par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 oui (3 PLR, 1 PDC) et 4 abstentions (1 UDC, 1 PDC, 2 MCG), la présidente annonce que la motion est gelée.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quel terme sera utilisé dans le procès-verbal: «gelé» ou «reporté».

Plusieurs membres de la CARTS répondent que la motion est reportée.

Séance du 1^{er} novembre 2021

Une commissaire rappelle que la CARTS avait décidé de geler la motion M-1375 en attendant les résultats de l'étude menée par le Canton sur la possibilité d'ouvrir un Musée de la bande dessinée. Il aurait été peu judicieux de poursuivre l'étude de cet objet étant donné qu'une partie du financement pourrait être cantonal.

Une commissaire confirme ces propos. L'idée que le Canton s'intéresse à la création d'un Musée de la bande dessinée permettrait de décharger la Ville d'un financement supplémentaire.

Un commissaire ajoute que les motionnaires avaient pour idée d'aménager ce musée dans le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie. Or, il est possible que le Canton arrive avec d'autres propositions de lieu.

La présidente annonce qu'elle demandera au Canton un point de situation sur son étude.

Séance du 10 janvier 2022

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

M. Apothéloz annonce que le Canton prévoit d'aménager le Musée de la bande dessinée à la villa Sarasin située dans la commune du Grand-Saconnex. Le Canton a convenu un protocole d'accord avec la Ville du Grand-Saconnex pour investir ce lieu en matière de travaux, de locations et de partenariats. Le mandat confié à l'Association pour un Musée de la bande dessinée a permis d'avancer tant sur le fond que sur la forme du projet. En ce qui concerne l'apport de la Ville de Genève, le Canton devrait bénéficier d'un partenariat avec la BGE en matière de patrimoine. En revanche, Sami Kanaan a affirmé que la Ville de Genève ne participerait pas financièrement à ce projet. L'objectif est d'ouvrir le musée en 2025.

Une commissaire demande si le Canton prendra en charge le nouveau personnel engagé.

M. Apothéloz répond que l'association créera une fondation pour gérer le lieu et le personnel. Elle sera bénéficiaire de subventions du Canton et de la Ville du Grand-Saconnex et des autres communes.

Après le départ de l'auditionné, un commissaire propose d'auditionner des représentant-e-s de l'Association pour un Musée de la bande dessinée.

Vote

La présidente met au vote l'audition de représentant-e-s de l'Association pour un Musée de la bande dessinée:

Par 13 oui (2 LC, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 2 S, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (S), l'audition est acceptée.

Séance du 14 mars 2022

Audition de M. Sébastien Maret, coordinateur des activités de l'Association pour un Musée de la bande dessinée (AMBDI)

M. Maret rapporte que l'Office cantonal de la culture et du sport a mandaté en 2019 un groupe de travail pour réfléchir à un Musée de la bande dessinée. A cette époque, il n'était pas question d'identifier un ou des lieux possibles pour abriter un musée de cette nature. Ce groupe formé de huit experts a rendu un premier rapport en 2019, lequel détaillait toutes les questions relatives au bien-fondé du projet (objets traités, sources de financement, médiation, etc.). Suite à cela, les équipes de M. Apothéloz ont entrepris en 2020 une recherche de lieux en Ville et dans le Canton de Genève. L'ancien Musée de l'horlogerie apparaissait alors comme un idéal. Toutefois, c'est la villa Sarasin qui a été présentée de la manière la plus complète au groupe de travail. Situé au Grand-Saconnex, ce bâtiment a une typologie similaire à celle de l'ancien Musée de l'horlogerie avec pour avantage d'être plus grand. L'étude des plans de la villa a permis de confirmer qu'elle correspondait au programme muséal imaginé. Entre-temps, le groupe de travail a encore eu quelques échanges avec M. Kanaan sur d'éventuels emplacements en Ville de Genève. Finalement, pour différentes raisons, c'est la villa Sarasin qui a été retenue. En automne 2021, de nouveaux groupes ont été formés pour mener des ateliers de réflexion sur différentes thématiques. En décembre 2021, le lieu a été présenté au public. Le projet est mené par le Canton, la commune du Grand-Saconnex et l'AMBDI. Un concours d'architecture ou un appel d'offres sera lancé en 2022. Le projet de loi devrait être voté en 2023 avec à la clé la constitution d'une fondation.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur le projet architectural.

M. Maret rapporte que le bureau d'architectes Calame a mené une préétude afin d'identifier les éléments muséaux qui pourraient être intégrés dans la villa. Il est clair que son caractère patrimonial empêche toute intervention lourde. Plusieurs éléments (sols anciens, fresques murales, etc.) devront être préservés. L'enjeu du projet architectural consiste à effectuer quelques aménagements garantissant la sécurité des visiteurs et la conservation des collections, tout en apportant une identité au musée.

Le même commissaire s'enquiert de l'implication de la Ville de Genève dans le projet.

M. Maret répond que la Ville de Genève participera au projet par le biais de la BGE. Cette dernière prévoit de mettre à disposition les Fonds Rodolphe Töpffer, lesquels sont demandés par plusieurs musées depuis quelques années.

Le commissaire s'enquiert de l'identité du futur musée.

M. Maret répond qu'il est prévu de mettre en place une fondation de droit privé.

Une commissaire comprend que l'idée d'investir l'ancien Musée de l'horlogerie a été abandonnée.

M. Maret répond par l'affirmative. Le magistrat a été très clair à ce sujet. Le groupe de travail a été invité à abandonner cette idée.

La même commissaire demande si le choix de la villa Sarasin convient à l'AMBDI.

M. Maret rapporte que cette Villa n'est pas apparue comme un choix évident au vu de son emplacement. Toutefois, l'étude des plans a révélé plusieurs points forts. D'une part, les dimensions et la configuration du bâtiment se prêtent bien au projet. D'autre part, la proximité avec l'aéroport et l'aérogare devrait favoriser sa fréquentation.

Une commissaire relève que la villa Sarasin accueille des activités artistiques et culturelles. Sauf erreur, une pétition a été déposée pour s'opposer à la future affectation.

M. Maret répond qu'il n'a pas connaissance d'une telle pétition. La villa Sarasin appartient à la commune du Grand-Saconnex. Elle est actuellement louée par la société Palexpo qui l'utilise pour organiser des réceptions et des séminaires.

La même commissaire croit savoir que de nombreuses personnalités du monde culturel étaient favorables à l'idée d'utiliser l'ancien Musée de l'horlogerie. Ce lieu aurait été idéal au vu de sa proximité avec plusieurs musées importants (MAH et MHN notamment). Il est regrettable que le magistrat ait décidé d'aménager des bureaux administratifs à cet endroit. Le choix d'un lieu aussi excentré que la villa Sarasin risque de porter préjudice au projet.

M. Maret estime que la proposition d'une programmation de qualité pourrait emporter l'adhésion du public. L'exemple du Cartoonmuseum à Bâle montre que les personnes intéressées par le médium n'hésitent pas à venir de loin pour découvrir les expositions. D'autre part, il faut savoir qu'à aucun moment le groupe de travail n'a été invité par le Canton à chercher activement un lieu. D'après les retours sur les discussions entre la Ville et le Canton, on comprend qu'il aurait été difficile de créer une dynamique sur un nouveau projet muséal.

La commissaire demande si le comité de l'AMBDI pourrait mener une étude comparative entre la villa Sarasin et l'ancien Musée de l'horlogerie. Il ne faut pas oublier que M. Kanaan risque de partir au Conseil national en 2023.

M. Maret rapporte que le groupe de travail a dû prendre position à un moment donné. Or, seul le projet de la villa Sarasin est apparu comme possible, plausible et réalisable. Comme les deux autres options, l'ancien Musée de l'horlogerie et un bâtiment situé à la rue Rodolphe-Töpffer, n'étaient pas soutenues, il a fallu faire un choix. Si l'ancien Musée de l'horlogerie apparaît comme une option sérieuse, il faudra se poser la question de la pertinence d'entamer des discussions avec un nouveau partenaire. Aujourd'hui, un projet concret se développe avec le Canton et la commune du Grand-Saconnex et il est difficile de savoir si le comité de l'AMBDI serait prêt à recommencer tout le processus. Si un nouveau lieu devait se libérer, il faudrait déterminer qui serait porteur du projet.

La commissaire demande si le comité de l'AMBDI a pu donner son avis sur le choix de la villa Sarasin.

M. Maret répond par l'affirmative. Le choix du lieu a été discuté et voté. Plusieurs éléments ont pesé dans la balance. Tout d'abord, la villa Sarasin était portée par une volonté claire de la commune du Grand-Saconnex. Ensuite, un doute est apparu quant aux volumes disponibles dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Enfin, s'est posée la question du calendrier. Il faut savoir que la reconnaissance internationale de Rodolphe Töpffer comme fondateur du médium est récente. En quelques années, les collections privées sont devenues très prisées. Pour ne pas se faire damer le pion, il a fallu faire avancer le projet assez vite.

La présidente demande si un projet pédagogique lié au Salon du livre a été envisagé.

M. Maret répond par l'affirmative. Des ponts seront élaborés avec le Salon du livre. Néanmoins, cet élément de programmation reste anecdotique. Les grands acteurs du projet sont les filières de formation, la BGE et le MAH.

La commissaire aimerait avoir des précisions sur le troisième lieu envisagé.

M. Maret répond qu'il s'agit d'un hôtel particulier situé à la rue Rodolphe-Töpffer. Outre le fait que ce lieu ne bénéficie pas d'un historique très propre, l'absence d'espace extérieur s'est avérée problématique. A contrario, la villa Sarasin bénéficie d'un espace extérieur de restauration.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur «l'historique pas très propre» de l'hôtel particulier de la rue Rodolphe-Töpffer.

M. Maret répond que cet hôtel a été l'objet de fraudes et de faillites. Cet historique a été étudié par les équipes de M. Hodgson. Il semble que les surfaces ont été enregistrées comme des surfaces d'habitation. L'aménagement du musée à cet endroit nécessiterait de compenser le nombre de mètres carrés habitables dans le périmètre.

La même commissaire relève que la villa Sarasin peut être louée pour des séminaires et des cérémonies. On pourrait imaginer que ce lieu soit utilisé comme espace d'exposition lors du Salon du livre. Cette option permettrait de se concentrer à nouveau sur l'ancien Musée de l'horlogerie, lequel bénéficie d'un emplacement idéal.

M. Maret répond qu'aucun semblant de possibilité n'a semblé poindre du côté de la Ville. Seul le Grand-Saconnex a ouvert ses portes au projet muséal. M. Maret estime que le choix de la villa Sarasin reste intéressant. Genève va s'agrandir ces prochaines années et cet emplacement s'inscrit dans une nouvelle configuration.

La présidente demande si la commission souhaite procéder à de nouvelles auditions pour la motion M-1375.

Aucune autre audition n'étant demandée, la présidente annonce que la commission procédera au vote de la motion lors d'une prochaine séance.

Séance du 11 avril 2022

Discussions et vote

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois se demande si cette motion est encore d'actualité. Le Canton semble avoir fait son choix.

La présidente note que le Conseil municipal peut toujours déclarer son intérêt de maintenir le projet du musée en Ville.

Une commissaire du Parti libéral-radical constate que le Canton s'intéresse enfin à un objet culturel. Même si le lieu n'est pas central, il est difficile de refuser un projet qui va dans le sens d'un plus grand investissement cantonal pour la culture. Surtout lorsque des fonds ont été trouvés. Dans cette situation, cette commissaire s'abstiendra.

Une commissaire du Parti libéral-radical fait part de sa frustration. Le Canton a vidé la motion de sa substance. Il aurait été judicieux d'aménager le Musée de la bande dessinée dans l'ancien Musée de l'horlogerie. Or, M. Kanaan n'a pas souhaité laisser les bureaux qu'il a installés à cet endroit.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la deuxième invite comme suit: «étudier la possibilité d'y ouvrir, par exemple, un Musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.), ou un autre projet culturel et artistique».

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il s'agit là d'une autre proposition de motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que l'aménagement du Musée de la bande dessinée dans l'ancien Musée de l'horlogerie aurait facilité les collaborations avec le MAH et la BGE.

Un commissaire du Parti socialiste constate que l'objet de la motion est réalisé, même si c'est à un autre endroit. L'idée d'élaborer un autre projet culturel dans l'ancien Musée de l'horlogerie constitue une autre proposition de motion.

Un commissaire du groupe Le Centre propose de voter la motion M-1375, de profiter de l'élan de la commission pour rédiger une nouvelle motion et de discuter dans le rapport des différents points qui ont été évoqués ce soir.

Un commissaire des Vert-e-s estime que l'amendement proposé mérite que l'on rédige une nouvelle motion. Comme la motion M-1375 est obsolète, le groupe des Vert-e-s s'abstiendra.

Vote

La présidente met au vote la motion M-1375.

Par 6 non (2 LC, 4 S) et 8 abstentions (3 PLR, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG), la motion est refusée.